

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVIII

LEVIS, JUIN 1932

No. 6

GENEALOGIE DE SIR WILFRID LAURIER

Première génération

François-Jacques Cotineau dit Champlaurié, originaire du bourg de Saint-Claud, près la Rochefoucault, diocèse d'Angoulême, fils de défunt Jean Cotineau, vivant vigneron, et de Jeanne Dupuis, épouse, à Montréal, le 7 janvier 1677, Madeleine Millot, fille de Jacques Millot et de Jeanne Hébert.

Deuxième génération

Jean-Baptiste Cotineau dit Champlaurié né à Lachenaie (baptisé à la Pointe-aux-Trembles) le 9 juin 1678; marié, à Saint-François de l'île Jésus, le 19 janvier 1704, à Catherine Lamoureux, fille de Louis Lamoureux et de Françoise Boivin. Décédé à Lachenaie le 7 mars 1745.

Troisième génération

Jacques Cotineau dit Champlaurié né à Saint-François de l'île Jésus le 25 octobre 1714; marié à Lachenaie, le 19 novembre 1742, à Agathe Rochon, fille de Jean Rochon et de Geneviève Garnier; puis, en secondes noces, à Lachenaie, le 26 février 1753, à Françoise Lemarié, veuve de Athanase Rochon. Décédé avant 1785.

Quatrième génération

Jean-Charles Cotineau dit Champlaurié né à Lachenaie le 14 septembre 1748; marié à Saint-François de l'île Jésus, le 21 octobre 1771, à Marguerite Parent, fille de Joseph Parent et de Marie-Françoise Filion.

Cinquième génération

Charles Cotineau dit Laurier né à Lachenaie le 9 mars 1777; marié à Lachenaie, le 7 janvier 1805, à Marie-Thérèse Cusson, fille de Jean Cusson et de Françoise Beaudry. Arpenteur.

Sixième génération

Charles ou Carolus Laurier né à.....le.....; marié à L'Assomption le 8 août 1834, à Marcelle Martineau, fille de Henry Martineau et de Colette Desmarais. Arpenteur.

Septième génération

Sir Wilfrid Laurier né à Saint-Lin le 20 novembre 1841; marié à Montréal, le 13 mai 1868, à Zoé Lafontaine, fille de Godefroy-Napoléon Lafontaine et de feu Zoé Lavigne. Sir Wilfrid Laurier décède à Ottawa le 17 février 1919. Lady Laurier décédée au même endroit le 1er novembre 1921.

LES DISPARUS

Bouillon, Mgr Georges — Né à Rimouski, le 10 février 1841, de Georges Bouillon et de Marie-Désanges Lavoie. Ordonné prêtre le 25 janvier 1874, il fut vicaire puis curé de la cathédrale d'Ottawa, procureur de l'archevêché d'Ottawa, aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph, chanoine, etc. Prêlat domestique. Architecte de talent, Mgr Bouillon traça les plans des cathédrales d'Ottawa et de Rimouski, des églises de Notre-Dame de Lourdes, d'Ottawa, de Luskville, d'Aylmer, du Bic, des Trois-Pistoles, de l'évêché de Rimouski, etc. etc. Décédé à Ottawa le 7 avril 1932.

LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT — LE
BARON DE RENTY ET LE CANADA

L'histoire est une science conjecturale. Renan l'a dit. Nous le savons tous. Mais il ne faut rien exagérer. L'excès en tout est un défaut. L'hypercriticisme pourrait bien s'apparenter aux maladies de l'intelligence.

Douter ne suffit pas. Savoir douter est nécessaire. Tout doit s'apprendre, même la science du doute. Les événements les plus extraordinaires ne sont pas toujours les plus invraisemblables, les moins vrais. Tout rejeter de ce qui nous surprend pourrait bien être une attitude d'esprit aussi fâcheuse que tout admettre.

Ainsi aurait-on bien tort de vouloir disputer au R. P. A. Bessières soit l'importance, soit l'exactitude des révélations qu'il nous apporte. Pourtant, ce sont plus que des faits nouveaux, ce sont des faits inouïs. Qu'on en juge !

Il y a eu, au XVII^e siècle, un homme à qui le Canada commençant dut peut-être son salut. A part quelques initiés, ses contemporains n'en ont rien su. Nous-mêmes, n'en savions pas davantage. Sans le P. Bessières, nous serions toujours demeurés les yeux fermés, dans l'ignorance.

Qui donc aurait osé imaginer pareille aventure ? Comme l'histoire vraie est plus intéressante que l'histoire romancée ! Ici inventer était inutile. Chercher suffisait. Il fallait aussi trouver. Le P. Bessières a cherché, il a trouvé. Il a trouvé sur son chemin le baron de Renty.

C'était un gentilhomme du temps de Louis XIII à qui l'ambition vint un jour d'être un saint homme. Il y réussit. Bientôt sans doute, nous pourrons l'appeler un saint tout court. Admirable Renty ! Et quelle belle destinée il a connue, d'outre-tombe ! N'a-t-on pas vu certains protestants des plus fervents, des plus autorisés, d'Allemagne et d'Angleterre, réclamer sa canonisation (1) ?

Qu'a-t-il donc fait ce Renty ? De sa "conversion" à sa mort, onze ans à peine se sont écoulés (1638-1649). Mais dans ce laps de temps, il avait accompli "une oeuvre qui dé-

(1) A. Bessières, *Catholicisme social et Action catholique au siècle de Louis XIV. Gaston de Renty et Henry Buch*. (*Etudes*, 5 janvier 1932), p. 32.

concerte l'imagination" (1). Apôtre, Vincent de Paul laïque, il s'est efforcé de porter remède aux maux qui rongeaient une société profondément troublée; il n'est guère de souffrances qu'il n'ait voulu diminuer, guérir. Très divers ont été les moyens employés par lui pour atteindre son but; innombrables, les institutions de charité qu'il a créées. Dans toute l'acception du mot, il fut un homme de miséricorde, un ami des humbles.

En outre — et c'est par ce côté qu'il nous intéresse singulièrement — Renty dans ses pensées habituelles faisait une grande place au Canada. Et il ne se contentait pas d'y porter son attention. Il agissait, il travaillait, il réalisait et réussissait. Oui, et plus qu'aucun homme en France à cette époque. Cela, c'est l'évidence même. Le P. Bessières nous l'affirme. Et qui oserait le nier puisque Renty, en personne, revient pour en témoigner? Dans une lettre à la Mère Elizabeth de Quatrebarbes, prieure des Carmélites de Beaune, que le P. Bessières a eu la charité de nous communiquer, le baron s'exprime en ces termes: " Je suis tellement plein d'affaires..... que je n'ai nul loisir d'ici à quelque temps..... Le Canada m'a beaucoup occupé, cette année et suis, pour ainsi dire seul qui puisse agir dans une affaire de si grande importance. Je ne sais pourquoi je dis cela. Il est écrit. C'est pour excuse." (mai 1644) (2).

Généralement nous nous méfions — avec raison — de ce que les intéressés rapportent sur leur propre compte. Mais ici le cas est différent. Gaston de Renty n'a pas la moindre intention de se faire valoir. Cette déclaration, elle lui échappe, à regret, comme une confession. L'homme qui le connaît le mieux, le P. Bessières, a bien voulu nous le faire comprendre. Ce document, nous a-t-il dit, présente un intérêt capital. " Dans sa correspondance avec le Carmel de Beaune, Renty ne fait que des allusions voilées à son activité.... Pour que lui,

(1) Bessières, article cité, p. 27. Bessières, *Deux grands méconnus, précurseurs de l'action catholique et sociale, Gaston de Renty et Henry Buch*. Paris, 1931, p. 77.

(2) Nous sommes heureux d'annoncer que le R. P. Bessières prépare la publication de deux correspondances inédites de Renty auxquelles il joindra une biographie contemporaine du même Renty, également inédite. En lisant ces vieux écrits, on connaîtra mieux Renty, son exceptionnelle valeur morale et l'on aura en même temps le plaisir de découvrir des beautés littéraires de premier ordre.

si humble et si discret, dont toute la correspondance avec la prieure des Carmélites roule sur l'oubli, le mépris de soi, en vienne à faire cet aveu, il faut que la vérité exprimée dépasse encore son expression. Je suis persuadé qu'un jour viendra, où le Canada devra saluer en Renty son plus grand bienfaiteur à l'heure des origines."

Pendant les onze années de sa carrière religieuse, il apparaît comme une sorte de ministre sans portefeuille, de secrétaire d'État officieux, chargé des affaires du Canada. Refaire après coup, à notre fantaisie, le cours de l'histoire, semble aujourd'hui un jeu périmé. Il est toujours permis cependant de se poser des questions. Celle-ci entre autres: le Canada existerait-il, serait-il ce qu'il est actuellement sans le baron de Renty?

A en juger par l'extérieur, ce n'était pourtant qu'un homme de condition, sans emploi, sans charge — en 1646 seulement, on le nommera Conseiller d'État — un saint homme. Alors, comment a-t-il pu maîtriser les événements et, sur un point important, orienter, diriger la politique de la royauté?

C'est que ce saint homme était aussi l'un des personnages les plus puissants de France. Élu en 1639, et réélu onze fois, supérieur de l'Association parisienne du Saint Sacrement — dont relevaient cinquante filiales — il commandait la fameuse Compagnie du Saint Sacrement, il disposait de toutes ses ressources (1).

Faut-il rappeler que, sous ce nom de Compagnie du Saint Sacrement, a existé de 1630 à 1660 (2) une des sociétés les plus mystérieuses, les plus bienfaisantes, les plus redoutables que l'on ait peut-être jamais vues? Sa force venait de la manière dont elle se recrutait, de la façon dont elle agissait. Ses adeptes, elle les prenait presque uniquement parmi

(1) Les officiers de la Compagnie du Saint Sacrement, élus pour trois mois, pouvaient être prolongés pendant une nouvelle durée de trois mois. Pour être ensuite réélus, ils devaient laisser passer un certain espace de temps, probablement trois mois.

(2) M. Rebelliau donne pour limites à son existence les dates 1627 et 1666. En écrivant cette étude nous avons eu constamment sous les yeux les articles que M. Rebelliau a publiés naguère sur la Compagnie du Saint-Sacrement dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet, 1er août 1er septembre 1903, 15 août 1908, 15 octobre, 1er novembre 1909). Il faut les lire pour bien comprendre la place tenue au XVIIe siècle par la Compagnie.

les gens qui marquaient dans la société en raison de leurs emplois ou de leur fortune. La règle souffrit-elle quelques exceptions? Rien ne le prouve formellement. En réalité, la Compagnie ne voulait que les "puissances" comme l'on disait alors. Elle les eut. A consulter la liste de ses membres, on peut se demander quels éléments tant soit peu importants restaient en dehors de son influence. Gouvernement, administration, magistrature, finances, Eglise, armée, la cour et la ville, elle tenait tout en France. L'Eglise, car elle s'était ouverte à plusieurs prélats et non des moindres, mais l'esprit qui l'animait témoignait d'un rigoureux souci de laïcité. A côté du directeur spirituel, qui était toujours un prêtre, le supérieur, chef réel, qui était d'ordinaire un laïque. La Société ne repoussait pas les ecclésiastiques séculiers, les prêtres "répandus dans le monde"; ne citons parmi ceux qu'elle enrôla dès la première heure que le seul saint Vincent de Paul. Mais, en 1633, le principe fut posé par elle "de n'admettre aucun membre d'une congrégation régulière", mesure dont on excepta les chevaliers de Malte. La Compagnie du Saint Sacrement se présente à nous comme une association d'hommes "engagés dans les liens du siècle"; la très grande majorité des confrères étaient des laïques.

Ils ont montré que, chez les catholiques, le laïcat était susceptible d'organisation, que les laïques pouvaient être groupés en vue de fins religieuses et sociales; bref que l'action catholique — pour employer le mot actuel — était possible. A ce titre, le P. Bessières a eu raison de les appeler des précurseurs.

Parce qu'elle était très influente, très disciplinée, la Compagnie fit de grandes choses. Peut-être aussi pour une autre raison. Le secret était l'âme de la société. Sa politique constante a été de se dissimuler. Toujours elle a voulu cacher ses mobiles, ses moyens, ses interventions. Elle n'y a pas trop mal réussi.

Pendant plus de deux siècles, de cette organisation tentaculaire, dont la main se retrouve dans les affaires du gouvernement comme dans celle de l'Eglise, dont la vie est mêlée à la vie de la France entière, — tout fut oublié jusqu'à son nom. La découverte — il y a une cinquantaine d'années — puis la publication de ses Annales provoquèrent une vérita-

ble stupéfaction. D'une assez longue période du grand siècle, nous n'avions connu que les apparences: le dessous des cartes nous était révélé.

Cet immense pouvoir, comment la Compagnie l'employa-t-elle? Sous quelles formes se manifesta son activité? Elle avait, à l'origine, elle ne cessa jamais d'avoir un but religieux. Plusieurs de ses historiens ont négligé cet aspect de son zèle. Il ne faut pas les imiter. Il convient de ne pas oublier que sa fin primitive, primordiale, était de restaurer le culte de l'Eucharistie. L'énoncé complet de son titre — elle ne l'adopta qu'en 1631 — équivaut à cet égard à une affirmation de principe, à une profession de foi: Compagnie du Très Saint Sacrement de l'Autel.

L'Eucharistie est un sacrement d'amour. La Compagnie se consacra à toutes les oeuvres que peut inspirer la pratique de la charité. Il n'y a pour ainsi dire pas de misères physiques ou morales sur lesquelles ses membres ne se soient penchés: souffrances des prisonniers et des galériens, des captifs de barbarie, des malades, des mendiants. Ils se sont souciés du peuple pour lui donner du pain, du travail, de l'instruction; des filles tombées pour les relever. Car on les voit très attentifs à moraliser celles que l'on appelait déjà, que depuis longtemps on appelait — en latin sinon en français — petites femmes. Plus haut, plus loin, ils ont porté leurs regards. Persuadés que la question sociale était avant tout une question morale, ils n'ont pas désespéré de réformer la société, le clergé aussi bien que les fidèles: et ils ont eu le mérite de l'essayer. Ils ont cru qu'ils se devaient à eux-mêmes de défendre la foi, l'orthodoxie. De nos jours, on leur a reproché, en termes très durs, d'avoir, par des manoeuvres occultes, ranimé la persécution contre les protestants. Mais peut-être cette sourde offensive n'a-t-elle pas eu l'importance que certains lui attribuent. A l'évangélisation des nations infidèles, les confrères du Saint Sacrement ont donné leurs soins, leur appui, leur coopération. Enfin ils ont eu une plus grande ambition encore. Ils ont rêvé de créer un pays essentiellement catholique, une Nouvelle France meilleure que l'ancienne. Dans une large mesure, ils ont fait le Canada.

Est-ce possible, dira-t-on? Nous citerons quelques noms, quelques dates. Du seul enchaînement des faits jaillira une lumière éblouissante.

Entre les destinées de la Nouvelle-France et les visées de la Compagnie, la collusion est visible de bonne heure. Le duc de Ventadour qui, en 1625, avait acheté à son oncle Montmorency la vice-royauté de l'Amérique française pour y "avancer" la religion catholique, c'est ce même Ventadour qui, en 1627, se démet de sa charge, renonce à ses privilèges afin de favoriser, par la création d'une nouvelle compagnie de commerce, celle des Cent Associés, l'évangélisation et le peuplement du Canada.

Or, au début de cette année 1627, Ventadour avait jeté les fondements du puissant organisme qui devait s'appeler la Compagnie du Saint Sacrement. Retiré du monde, entré dans les ordres, Henri de Lévis, "cy devant duc de Ventadour", par sa seule signature, affirmait son détachement des grandeurs qui avaient été siennes et rendait tangible à tous sa "conversion". "Vantadour, ecclésiastique", lisons-nous au bas des actes.

C'est, dans un but de propagande catholique, qu'avant tout, le duc s'intéressait au Canada. Mais de 1628 à 1632, le Canada cesse d'être français. Ventadour a-t-il contribué aux négociations qui le rendirent à Louis XIII? Peut-être.

Avec la rentrée d'Émery de Caën à Québec, en 1632, commence réellement l'histoire du Canada français. Cette histoire sera d'abord une histoire catholique. La charte octroyée, en 1627, par Richelieu à la Compagnie des Cent Associés ou de la Nouvelle-France, lui avait imposé l'obligation de transporter des colons dans l'immense domaine qu'on lui concédait: mais à condition qu'ils fussent tous catholiques.

A la naissance de la colonie, les Huguenots avaient eu part eux aussi. On les en excluait. L'avenir du Canada s'orientait suivant la ligne de la pure orthodoxie. Autant que des choses humaines peuvent se dire définitives, il était fixé pour toujours. Point de dissidences religieuses. Il serait catholique, rigoureusement, uniquement catholique, à jamais.

Faut-il discerner, dans l'insertion de cette clause, la preuve de l'action qu'à cette date Ventadour aurait exercée

dans les affaires canadiennes? Ne pouvant l'affirmer, nous préférons laisser ce point en suspens.

Suivons-le, Ventadour. En progressant dans les annales de la Nouvelle-France, au fur et à mesure qu'elles se dérouleront, nous l'y retrouverons. L'évidence de son action se montrera en pleine lumière.

En abdiquant les dignités humaines, le duc, sans le chercher, n'avait fait qu'un échange. Une autorité nouvelle, considérable, que certes il n'avait pas dû rechercher, lui était venue. En 1630, la Compagnie du Saint Sacrement l'avait élu son premier supérieur.

À ce titre, on peut supposer que ce n'est point à son insu que fut prise une décision capitale. Ce privilège des missions canadiennes que les Jésuites devaient garder intact jusqu'en 1657, époque de l'arrivée des premiers Sulpiciens, assurément il l'approuva (1632). Au surplus, le secrétaire d'État qui avait alors le département de la Marine, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, appartenait aussi à la Compagnie.

Ventadour, en 1625, avait admis les Jésuites, de concert avec les Récollets, au partage du ministère sacré dans la colonie. Cette fois, on refusa aux Récollets de les faire bénéficier du même traitement. Comme elle s'était fermée aux Huguenots, la porte du Canada se ferma aux disciples de Saint François. Eux y reviendront, Frontenac aidant, en 1670.

Pourtant, durant sa vice-royauté, Ventadour avait entretenu d'excellents rapports avec les Récollets, il avait trouvé en eux de très bons ouvriers évangéliques, il n'avait eu qu'à se louer de leurs vertus, de leur dévouement. Mais, à la Compagnie du Saint Sacrement, les influences jésuitiques prévalaient.

Sans doute, les Jésuites proprement dits, comme tous les autres réguliers, n'y entraient guère. Mais leurs amis, les membres de leurs congrégations, associations de prêtres séculiers et de laïques, s'y voyaient en nombre. Plusieurs des confrères et non des moins haut placés, subissaient l'ascendant de directeurs jésuites. De 1641 à 1649, Renty confiera le soin de son âme à son futur biographe, le P. de Saint-Jure.

Ce n'est point outrer la réalité de dire que, de 1632 à 1665, les Jésuites ont été les maîtres du Canada. On n'y pouvait rien sans eux, on n'y pouvait rien contre eux. La Compagnie du Saint Sacrement, dans son ardent désir d'implanter, de développer le catholicisme dans cette "France septentrionale", le comprit. Il y eut, de part et d'autre, entente, collaboration. De ces efforts conjugués, les témoignages abondent.

Tout a été dit et redit quant à l'effet merveilleux produit sur les imaginations pieuses de France par la lecture des *Relations*. Elles ont déterminé des vocations, suscité au Canada d'admirables recrues. Mais l'a-t-on assez remarqué? elles ont puissamment agi dans les milieux les plus intimement pénétrés de l'esprit du Saint Sacrement. Chez certaines âmes, d'une élévation particulière, les inspirations se confondent; il n'y a pas de conflit; elles s'amalgament harmonieusement.

Jean de Bernières-Louvigny, trésorier de France à Caen, était regardé par ses confrères du Saint Sacrement comme un de leurs saints, comme un de leurs docteurs. "Peu s'en fallait qu'ils ne le canonisassent". Il eut beaucoup d'amis, beaucoup de disciples. On ne peut étudier Marie de l'Incarnation en le séparant d'elle. Bernières, Renty, Marie de l'Incarnation, le P. Lallemand, "ils se tiennent tous." C'est l'abbé Brémond qui s'en porte garant (1).

De 1639 à 1659, date de sa mort, Bernières sera l'un des principaux confidents et correspondants de Marie de l'Incarnation. Ce qu'il était déjà auparavant pour une autre jeune veuve, mystique également, Mme de la Peltrie. L'une et l'autre, elles n'avaient pu lire les *Relations* des Jésuites sans se sentir enflammées d'un magnifique zèle pour la conversion des Sauvages du Canada; elles souhaitaient avec ferveur passer dans ce pays et travailler de leurs personnes à cette oeuvre de salut.

Mme de la Peltrie consulta M. de Bernières qu'elle appelait son "ange gardien visible" (2), et qui la dirigeait

(1) Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*..... t. VI, p. 232-233.

(2) M. Souriau, *Deux mystiques normands au XVIIe siècle, M. de Renty et Jean de Bernières*. Paris, 1913, p. 108.

quasiment. Car les gens du XVII^e siècle — même les prêtres — trouvaient tout naturel que des laïques se chargeassent du gouvernement des âmes (1).

M. de Bernières et Mme de la Peltrie vinrent donc à Paris. On fit arbitres de cette entreprise extraordinaire deux des lumières du Saint Sacrement: M. de Condren, supérieur de l'Oratoire, et M. Vincent. Leur avis fut favorable. Une assemblée définitive se tint chez François Fouquet, le conseiller d'État, apparemment au début de janvier 1639. Les PP. Dinet, de la Haye, Lallemand, de la Société de Jésus, "les principaux messieurs de la Compagnie" des Cent Associés s'y trouvèrent avec M. de Bernières et Mme de la Peltrie. Ét, s'il y a eu des Ursulines au Canada, c'est parce qu'ainsi en fut décidé, ce jour-là, dans cette conférence (2).

A-t-on remarqué l'accord de toutes ces bonnes volontés? Comme nous voilà loin des interprétations qui, à force de ne découvrir dans le passé qu'intrigues et rivalités, faussent complètement le sens de l'histoire! Il y en eut, des intrigues, des rivalités, mais moins peut-être que nous ne l'imaginons.

Ventadour nous en fournit une nouvelle preuve. Il avait un grand dessein. Évangéliser les indigènes du Canada ne lui semblait pas suffisant. Il voulait y fonder, y créer une nation catholique. A ce projet ou à ce rêve, il dut intéresser les Jésuites.

Avec la *Relation* de 1636 du P. Lejeune, ils entrent dans cet ordre d'idées, ils s'associent à cette vue. Cette *Relation* n'est-elle pas un manuel du parfait colon, un guide à l'usage des émigrants, un manifeste de propagande? Tout cela répondait bien aux intentions de Ventadour.

Mais on dirait que, par la suite, les Jésuites ont mis une sourdine à cet appel. Se serait-il produit un revirement dans leur esprit? Auraient-ils craint de trop encourager l'émigration?

Soucieux au plus haut point de sauvegarder la foi et les mœurs de leurs néophytes Peaux-Rouges, ils pouvaient en

(1) Brémond, *op. cit.*, p. 230.

(2) Pour cette histoire des rapports de Bernières, de Mme de la Peltrie et de Marie de l'Incarnation, nous devons beaucoup, autant dire tout, à dom Albert Jamet. Dans son édition des *Écrits spirituels et historiques* de Marie de l'Incarnation, il a publié la si utile *Relation de 1654* avec des notes qui peuvent satisfaire les curieux les plus exigeants.

effet appréhender pour eux l'arrivée des Français. La traite des fourrures exerçait une belle séduction sur les nouveaux venus ! La traite, c'est-à-dire la prise de contact avec les Indiens. Sagard s'était indigné contre les "haras de garces" des Français passés en Huronie. Comme les Récollets, les Jésuites l'éprouvaient, — ce rapprochement entre civilisés et indigènes ne facilitait pas précisément l'oeuvre à laquelle se vouaient les missionnaires. Les coureurs de bois, à les en croire, pervertissaient sauvages et sauvagesses et les détournaient des Robes Noires.

Les Jésuites ont-ils espéré pouvoir réaliser au Canada ce qu'ils tentèrent ailleurs, par exemple, au Pérou, en Guyane, ce qu'ils menèrent à la perfection, avec le succès que l'on sait, au Paraguay ? Conception qui, tout naturellement, à des missionnaires devait sembler la meilleure. Dès 1610, Lescarbot, catholique assez indépendant, en avait bien jugé ainsi. A ses yeux, pour convertir les Sauvages de l'Acadie, il n'y avait qu'un moyen : "faites-en des agriculteurs; vous n'aurez plus de peine à en faire des chrétiens" (1).

Ce programme, ce fut celui des Jésuites. L'appliquer, le faire passer dans la pratique, c'est tout ce qu'ils voulurent — Bourgades, peuplades, chrétientés, réductions, missions sédentaires — sous des noms différents, c'est toujours la poursuite du même but. "L'un des plus puissans moyens que nous puissions avoir pour les amener à Jésus-Christ, c'est de les réduire dans une espèce de bourgade, en un mot de les aider à défricher et cultiver la terre et à se bastir" (2). Et de les gouverner en les séparant des autres Sauvages, des Européens aussi, de qui on ne pouvait rien attendre de bon. Il était donc inutile d'en faire venir.

La *Relation* de 1634 réclamait bien l'envoi d'un certain nombre de Français. Mais à quelle fin ? Pour apprendre aux Indiens le métier de laboureurs (3). Ce que demandent

(1) E. Ledrus, *l'Hérodote de la Nouvelle-France*. Marc Lescarbot (*Xaveriana*, 7e série, no 82). Louvain, 1930, p. 19-20.

(2) *Relation de 1638*, p. 41-42.

(3) Cité par Faillon, *Histoire de la Colonie française*. t. I, p. 301. Du temps qu'il était vice-roi, Ventadour avait déclaré aux Récollets "qu'il voulait établir de grandes colonies où l'on attirerait les Indiens et les habituerait à la vie sédentaire". (R. Allier, *La Cabale des Dérats*, Paris, 1902, p. 145-146.

les *Relations* de 1638, de 1640, ce ne sont point des colons, ce sont des religieuses, c'est de l'argent. Aux personnes "de mérite et de condition", on indiquait le plus judicieux emploi qu'elles pussent faire de leurs aumônes : favoriser des mariages entre Sauvages convertis en dotant les filles, les aider à se construire des maisons (1).

Ne nous prononçons pas trop vite. Il ne faudrait pas méconnaître ce qu'il entraînait de générosité, de noblesse, voire de bon sens et de connaissance des hommes dans une telle conduite. Pour le Jésuites, cet isolement des Sauvages n'était peut-être qu'une mesure provisoire, momentanée, une époque de transition destinée à leur faire franchir sans encombre un passage toujours dangereux pour des peuples arriérés, une étape qui leur éviterait les périls d'une accession trop brusque à la civilisation.

Certainement, ils ont voulu les élever à tous points de vue, les rapprocher d'eux. Ils avaient des égards pour leurs Sauvages, ils leur témoignaient du respect; souvent ils les traitaient en égaux (2). La Charte des Cent Associés, en 1627, avait stipulé que tout indigène converti serait réputé Français. M. de Gand, leur commis, déclarait, en 1636, aux Sauvages des Trois-Rivières : Si vos filles se mariaient aux Français "nous ne serions plus qu'un mesme peuple" (3). C'est ce que Champlain et du Plessis-Bochart avaient dit, l'année précédente, aux Hurons (4).

Textes, discours que les Jésuites, semble-t-il, ont eu à coeur de garder en leur mémoire pour en faire des réalités. Ils les répétèrent aux Indiens. Ceux-ci en furent vite persuadés. Un capitaine montagnais, en 1641, fait tenir toute une harangue dans une seule phrase : "je suis françois". "Il vouloit dire qu'il estoit chrestien et françois tout ensemble" (5).

De loin, les missions des Jésuites apparaissaient comme une terre promise. Hélas ! ce n'était qu'une illusion. Le

(1) *Relations de 1638*, p. 70; de 1640-1641, p. 5-7, 10, 105, 206. Cf. la *Relation de 1636*, p. 17.

(2) V., notamment la *Relation de 1638*, p. 12, 72.

(3) *Relation de 1636*, p. 209.

(4) *Relation de 1636 (Relation des Hurons)*, p. 16.

(5) *Relation de 1640 et 1641*, p. 175. Cf. *Relation de 1636*, p. 215-216.

réveil fut brusque. L'offensive iroquoise déconcerta les Jésuites.

C'est sous son aspect le plus doux qu'ils avaient révélé le christianisme aux Hurons. Les vertus qu'ils avaient développées en eux étaient surtout des vertus passives, résignation, piété. A leur école, ces néophytes étaient devenus chastes, dévots, scrupuleux. Leurs élans de ferveur ravissaient les missionnaires. Ils avaient toutes les qualités, sauf celles qui leur auraient été le plus nécessaires. Ces bons Hurons n'avaient plus rien de militaire. Ils ne purent tenir contre leurs terribles frères, les Iroquois restés païens. Dès le premier assaut donné contre eux, il fut visible que la fortune avait prononcé. C'était un peuple voué à l'extermination (1).

Les Jésuites appelèrent à l'aide. Pouvait-on s'appuyer sur la petite colonie de Québec ? Mais 2 à 300 âmes, qu'était-ce pour les Iroquois ? Il s'en est manqué de bien peu qu'ils ne rayassent la Nouvelle-France du nombre des nations.

Cette insignifiante population blanche avait besoin d'être renforcée. Depuis que les Cent Associés avaient repris possession du Canada, il s'avérait qu'ils ne tiendraient pas leurs promesses. Ils devaient coloniser, ils ne pouvaient pas le faire, ils ne le feraient pas.

En 1634, en 1635, Robert Giffard, à qui ils avaient concédé la seigneurie de Beauport, y avait amené quelques émigrants. Un autre essai de colonisation féodale fut tenté, en 1636, sur une plus vaste échelle, avec des capitaux autrement importants. Les vastes seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans furent alors octroyées à une association de huit bourgeois et magistrats français dont Jean de Lauzon et François Fouquet, tous deux conseillers d'Etat (2). Le véritable chef de la compagnie n'aurait-il pas été Fouquet ? Elle était riche, intelligente, intrigante, cette famille Fouquet. Ses liens avec la Compagnie du Saint Sacrement sont connus. Depuis 1634, Marie de Maupeou, femme de François et mère du surintendant, est une bienfaitrice éminente de saint Vin-

(1) V. à ce sujet les réflexions de M. Georges Hardy, *Histoire de la colonisation française*. Paris, 1928, p. 43.

(2) P.-G. Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*..... t. I, p. 51-53, 67-70.

cent de Paul et de ses amis. François, frère du surintendant, évêque de Bayonne, puis d'Agde et enfin archevêque de Narbonne, sera tenu par ses confrères du Saint Sacrement pour un de leurs "principaux" (1). Dès 1636, la Compagnie recourait à lui comme à un de ses membres ou de ses amis les plus influents. En revanche, M. de Lauzon passera constamment pour un "bon ami" des Jésuites. Là encore, comme toujours, il n'y a pas dualisme, mais interdépendance, compénétration.

Nous avons le droit de conjecturer que l'influence de Fouquet et indirectement celle du Saint Sacrement avait prédominé dans la constitution de la société de Beaupré et de l'Ile d'Orléans. Plus tard, Nicolas Fouquet, dont le cerveau nourrissait plus d'une ambition, pensera à se faire une grande situation au Canada; et, en 1660, il passera un traité avec le marquis de Feuquières pour lui acheter (2) la vice-royauté d'Amérique. Tentative qui n'eut pas de suite.

En 1636, ce qu'il fallait, c'était des colons. La société de Beaupré s'y employa. M. Salone n'hésitait pas à lui attribuer le remarquable accroissement de population que signale la *Relation* de cette année. Le ban d'émigration qui apporta au Canada les Le Gardeur, les Le Neuf, en tout quarante-cinq personnes, se serait donc ébranlé à l'instigation des seigneurs de Beaupré et de l'Ile d'Orléans (3).

C'était beaucoup. Ce n'était pas assez. Renty le comprit; avec deux de ses confrères du Saint Sacrement, MM. de la Dauversière et Olier, il fonda, en 1639, la Société de Notre-Dame de Montréal (4).

Cette entreprise providentielle ne fut pas faite en dehors des Jésuites : ils ne lui ont pas été hostiles. C'est une *Relation* de la Nouvelle-France, tombée sous les yeux de M. de la Dauversière, qui tourne ses pensées du côté du Canada et lui inspire un passionné désir d'y affermir le règne de Dieu.

(1) V. Rebelliau, *op. cités*.

(2) Cte René de Voyer d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint Sacrement*, p. et ann. par le R. P. Dom. H. Beauchet-Filleau. Marseille, 1900, p. 67.

(3) Salone, *La colonisation de la Nouvelle-France*, p. 57-58, 130.

(4) Bessières, *Catholicisme social et Action catholique*..... art. cité, p. 31.

Du reste, La Dauversière avait un directeur jésuite et un Jésuite, le P. Charles Lalemant, interviendra pour arracher à M. de Lauzon la cession de l'île de Montréal (1640) (1). Et dans la *Relation* de 1640, le P. Vimont écrit : "Nous avons reçu du contentement à la vue de MM. de Montréal, pour ce que leur dessein est entièrement à la gloire de Nostre Seigneur, s'il réussit" (2).

Il réussit, il fallait qu'il réussisse. Sous la pression des Iroquois, la Nouvelle-France menace de faire naufrage. Il était temps d'arriver à la rescousse. Mais, en 1642, Montréal sort de terre.

La chimère — au regard des gens du monde était-ce autre chose ? — la chimère, enfantée par la religieuse exaltation d'un receveur des tailles de La Flèche — tel était l'emploi de M. de la Dauversière — avait pris corps. Alors que la petite ville et le fort de Québec tremblaient pour leur sécurité, un boulevard avait été lancé hardiment, à soixante lieues plus haut, en pleine sauvagerie. Boulevard de la chrétienté et de la civilisation. La digue résista. Et la chrétienté et la civilisation furent sauvées.

Une nuit qu'il faisait oraison, Renty avait eu la révélation que Dieu lui réservait "un grand employ pour la Nouvelle-France". Et son biographe et confesseur ajoute que cette prédiction s'est réalisée "principalement en la fondation de l'église dans l'isle de Montréal". (3)

La Société de Montréal est bien la fille de la Compagnie du Saint Sacrement, fille très chère de son coeur, de son esprit, née du meilleur de son être. Plus tard, elle aura pour directeur Ventadour lui-même (4).

Pour que leur oeuvre fut un succès, les Associés n'avaient rien épargné. Ils avaient dépensé sans compter. Des sommes énormes avaient été jetées par eux, en pur don, dans cette folie: 25,000, peut-être même 50,000 écus en 1641; 40,000 livres en 1642. Et le plus beau, c'est qu'ils continueront.

(1) Salone, op. cit. p. 74-76.

(2) *Relation* de 1640, p. 202.

(3) Saint-Jure, *Vie de Renty*.

Paris, 1664, p. 228.

(4) Faillon, op. cit. t. III, p. 60.

Incomparable effort. En onze ans, de 1642 à 1653, la Compagnie de Montréal installe dans son île plus de deux cents colons, hommes, femmes, enfants (1). En 1659, on fit plus que l'on n'avait encore fait jusque-là. Deux cents personnes débarquèrent à Québec. Dans le nombre, cent-neuf constituaient la recrue de Montréal, levée aux frais de la Société, de l'Hôtel-Dieu de Montréal et du Séminaire de Saint-Sulpice. D'autres colons venaient également s'établir dans l'île, mais à leurs propres dépens. Enfin, dix-sept ou dix-huit filles étaient destinées à la colonie de Québec (2).

Les seigneurs de Montréal — ou de Villemarie, nom mystique de la ville fondée par eux — avaient résolu de peupler la Nouvelle-France, et de faire prendre possession de cette partie de l'Amérique du Nord par la race blanche en y établissant le plus possible de Français qui y croîtraient et y multiplieraient. Les premiers, ils se préoccupèrent d'assurer le ravitaillement en femmes de cette terre neuve.

A partir de 1647, les convois de filles à marier se succèdent : en 1649, en 1653, en 1654, en 1658, en 1659 et années suivantes. La Hontan s'est égaré, avec beaucoup de verve, au détriment de ces cargaisons de fiancées. On lui a répondu qu'il en avait menti. Et cependant, le chevalier de Baugy en 1682, le P. Silvy en 1709, admettaient comme un fait indiscutable qu'une bonne quantité des premières Canadiennes étaient des demoiselles de petite vertu.

En 1640, le P. Vimont protestait qu'on n'importait point en Nouvelle-France de marchandises aussi légères : " On nous a dit qu'il couroit un bruit dans Paris qu'on avoit mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles dont la vertu n'avoit l'approbation d'aucun docteur. C'est un faux bruit " (3). Le Père avait beau jeu pour le dire. A cette époque, on n'avait pas encore vu de filles arriver en troupe au Canada pour y trouver des épouseurs.

La Hontan, Baugy, le P. Silvy, ont-ils donc calomnié les filles de France appelées à devenir des femmes canadiennes? Pas tant que ça, pourrait-on croire, à lire certain document

(1) Rameau de Saint-Père, *La France aux Colonies*, 2e partie, p. 19.

(2) Faillon, op. cit. t. II, p. 353-354.

Salone, op. cit. p. III.

(3) *Relation* de 1640 et 1641, p. 203-204.

cité par le Cte de Carfort. En 1649, par ordre du Roi, le gouverneur de Saint-Malo fit embarquer, sur les navires du Canada, un grand nombre de filles publiques : quinze jours après leur arrivée, elles étaient toutes mariées (1). Les textes sont parfois brutaux.

Ailleurs, nous apprenons que les filles envoyées par la Reine, en 1654, avaient été "tirées des maisons d'honneur" (2). Qu'il est donc difficile de pouvoir s'accorder sur la valeur exacte des mots ! Ce "maison d'honneur" nous inquiète. Cette expression rend un son qui ressemble un peu trop à celui de "lieu d'honneur". On sait ce que Mme de Sévigné entendait par là et dans quel sens elle employait ce terme pour raconter une frasque du marquis son fils, dont elle n'était point particulièrement fière. On se demandera ce que l'honneur vient faire là-dedans. Mais il ne faut s'étonner de rien. N'appelait-on pas, au XVIIIe siècle, femmes du monde, celles qui précisément n'en seraient pas pour nous, les femmes du demi-monde, au sens le plus large du vocable ? Tout change, tout est relatif.

En 1669, en 1670, les futures épouses des Canadiens furent prises à l'Hopital-Général de Paris. Cet établissement, créé en 1656, était encore une oeuvre de la Compagnie du Saint Sacrement. Il abritait des mendiants, des orphelins ; c'était aussi — dès l'origine — un refuge pour des filles plus ou moins repenties (3).

C'était un commun proverbe, sous l'ancien régime, qu'il suffisait de passer la mer pour être gentilhomme. Pourquoi en aurait-il fallu davantage pour être honnête femme ou le redevenir ?

Au demeurant, quoique l'on pense de ces jeunes personnes, elles pouvaient être d'excellente famille. Et assurément, à ce point de vue tout au moins, plusieurs d'entre elles étaient

(1) Cte Le Neveu de Carfort, *Histoire de du Guay-Trouin*. Paris, 1922, p. 21-22. En 1684, un habitant de Lauzon, Gabriel Samson se plaint à l'intendant, M. de Meulles, que "depuis longtemps le nommé Lafleur et sa femme font courir le bruit que sa femme à lui, sa soeur et sa mère ont été des personnes de joie. L'intendant Duchesneau les a déjà vertement tancés à ce sujet, et il demande que justice lui soit rendue, ce qui ne manqua pas". (J.-E. Roy, *Histoire de, Lauzon*, t. I, p. 492.

(2) *Relation de 1654*, p. 30 (*Relations des Jésuites*, éd. de 1858, t. II).

(3) Delamare, *Traité de la police*. Paris, 1722, 2 vol. in fol. t. I, p. 527.

irréprochables. L'émigration de France au Canada a eu un caractère véritablement aristocratique; C'est une élite sociale qui est venue du vieux pays. Les malheurs publics, les crises économiques ont parfois d'étranges conséquences.

Il y avait beaucoup de misère en France aux environs de 1648; mais cette misère atteignait surtout les classes moyennes, les laboureurs, fermiers ou propriétaires, et les petits gentilshommes de campagne. Par suite de la rareté des gens de journée, causée par la grande mortalité, la main-d'oeuvre faisait prime: on la payait trois et quatre fois plus cher qu'auparavant. Plus que les artisans, la classe des hobereaux se ressentait de la dureté des temps. "La noblesse s'en va être réduite à l'aumône et déjà plusieurs la demandent" écrit-on en 1660. Un gentilhomme de fort bonne maison se trouvait au "désespoir de l'extrémité où il avait appris que la nécessité avait réduit une de ses filles". Au dire des missionnaires de Saint Vincent de Paul, certaines se vendaient pour un morceau de pain. En 1652, l'Union de la Noblesse s'était plainte de la licence des gens de guerre qui ruinaient les biens, prenaient la vie des hommes, l'honneur des femmes et des filles. Biens, hommes, femmes, filles, c'est de la noblesse qu'il s'agit (1).

A la fin du XVI^e siècle, les désastres accumulés par les guerres de religion, avaient éprouvé bien des familles nobles et les avaient fait rentrer dans la roture. Des déclassements du même ordre durent se reproduire vers la fin du XVII^e siècle. Il dut y avoir alors, au sein des familles, maint drame dont l'écho n'est pas venu jusqu'à nous, mais terriblement douloureux. Le Canada en profita.

En 1668, Mlle de Villedonné logeait à Paris, chez un teinturier appelé Jean Louvart. Des voisins malintentionnés l'accusèrent, auprès du commissaire du quartier, d'exercer une profession libérale, assurément, mais illicite. L'arbitraire de la police à l'égard des femmes dites de mauvaise vie, a de lointaines racines dans le passé. Sous prétexte qu'elle en était une, de ces femmes, Mlle de Villedonné et avec elle une compagne, deux compagnons d'infortune, furent condamnés

(1) A. Feillet, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*. Paris, 1865, p. 363, 365, 504, 517.

à déguerpir au plus tôt de la maison. Le teinturier et sa femme partagèrent leur triste sort (1).

Ce nom de Villedonné — on l'a écrit aussi Villedamné — sonne à nos oreilles comme un air de connaissance : il a été porté au Canada. C'est celui d'une ancienne famille de l'Orléanais. Le chanoine Hubert a pu, au XVIIe siècle, établir leur généalogie depuis le début du XVIe (2). En 1666-1667, ils furent inquiétés pour leur noblesse. On les condamna même à ce sujet (3). Ces sortes d'accidents, pour fâcheux qu'ils fussent, n'ont jamais prouvé grand'chose et encore moins troublé qui que ce soit.

Étienne de Villedonné, officier des troupes détachées de la marine, passa au Canada en 1685. Il s'y maria, il y devint capitaine, il y resta. Ce Villedonné appartenait à une branche parisienne ; il avait été baptisé, vers 1663, en l'église St-Landry (4). La demoiselle de Villedonné de 1668 — car ce pouvait être une femme mariée aussi bien qu'une fille célibataire — aurait-elle été sa mère ? Tout est possible.

Pareille rencontre aurait-elle effarouché l'abbé de Portmorant ? Le spectacle de la vie lui montrait qu'à cette époque, un peu d'aventures, un peu d'expérience, même pour les filles de "bonne naissance" cela n'avait rien d'exceptionnel (5). Orléanais, lui aussi, de l'antique souche des Colas des Francs, Alexandre Colas de Portmorant, abbé commendataire de la Madeleine de Pleine Selve, était un des plus fervents adeptes du Saint Sacrement. Il avait des idées, utopiques peut-être ou simplement hardies. Il ne put résister à l'envie de publier, de faire connaître à tous les lubies qui lui travaillaient la cervelle (1644).

Selon Portmorant, la concupiscence n'est si redoutable que parce qu'on lui résiste. Il faut lui céder dans de certaines limites, lui faire sa part. La lui refuser, ce serait s'exposer à tomber dans d'étranges aberrations. Les sens ont des retours bizarres. Qui veut violer la bonne loi de la nature risque de

(1) Delamare, *op. cit.*, t. I, p. 526-527.

(2) Bibl. Municipale d'Orléans, M. 609, fol. 288-289.

(3) Bibl. Nat. Fr. 32, 582 (Recherche de la noblesse dans la généralité d'Orléans), p. 14, 23, 100.

(4) P.-G. Roy, *Etienne de Villedonné*, dans le *B. R. H.* 1922, p. 353-354.

(5) (Alex. Colas de Portmorant), *La famille chrestienne sous la conduite de Saint Joseph*..... Paris, 1644, p. 283.

pécher contre la nature. Et Portmorant d'en citer des exemples de curieuse perversion. Ils abondaient, paraît-il, en ce temps lointain... N'est-ce pas là du freudisme ? L'abbé de Portmorant était freudien, sans le savoir...

Il exaltait le mariage. C'est chose légitime que d'aimer... La Bible avait glorifié la femme forte. Lui, Portmorant, trouvait dans l'Évangile des leçons d'indulgence à l'égard des femmes faibles. Dans la vaste maison d'éducation qu'il rêvait d'organiser, de diriger, il y aurait eu un quartier pour les filles. Pour le recrutement des pensionnaires, l'abbé ne croyait pas devoir être plus rigoureux que Jésus. De sa "Famille de Saint Joseph", ne seraient exclues que les "filles notoirement et définitivement perdues" On recevrait jusqu'aux "pêcheresses" qui avaient "failli par une passagère et secrète fragilité...". On les remettrait "dans le train des honnêtes filles". (1)

L'ouvrage de Portmorant contenait beaucoup d'autres propositions, bien plus aventureuses. La Sorbonne le condamna. La Compagnie du Saint Sacrement blâma l'auteur et le retrancha de son sein, pour peu de temps du reste. Son plus grand tort, à notre avis, avait été d'écrire et de publier ce qu'il fallait se contenter de penser et de dire tout bas. Dans quelle mesure ces idées lui étaient-elles personnelles? Jusqu'à quel point reflétait-il l'esprit de la Compagnie? Comment le savoir?

Et sa dévotion à saint Joseph, où en avait-il emprunté la ferveur, à son propre fond ou à son milieu? Car il faisait mieux que le prôner le culte du gardien de la Sainte-Famille, il le grandissait, il l'exaltait. Et, comme la pensée du Canada le hantait ainsi que la plupart des confrères du Saint Sacrement, il associait, il unissait les deux objets de ses pieuses rêveries. "Peuples et nations, écrivait-il, mettez-vous en devoir de dresser des autels à Joseph et offrez-y dévotement vos vœux et vos présents à sa grandeur et vous verrez bientôt reflourir l'âge d'or, ainsi que vous voyez les Canadas et les pays les plus barbares devenir des Nouvelles Frances et leurs

(1) Nous avons emprunté cet exposé de quelques-unes des idées de Portmorant à l'un des articles de M. Rébelliau, déjà cités.

habitans des parfaits chrestiens depuis que ce grand saint s'en est rendu le protecteur" (1).

Portmorant parlait en homme bien renseigné. Sept ans auparavant, en 1637, saint Joseph, patron du Canada depuis 1624, avait été solennellement fêté en cette qualité. Mais, en 1644, le moment pouvait paraître mal choisi pour vanter les bienfaits de son intercession. A quoi songeait donc Portmorant ?

1644, année tragique pour la colonie française. C'est l'heure où la pression des Iroquois s'accroît. Ces Indiens venaient de se révéler des guerriers, des tacticiens de premier ordre. Ils ont dispersé les Hurons, ils menacent Montréal, ils inquiètent Québec. La Nouvelle-France est près de faire naufrage. Il faut vite accourir à la rescousse de la nacelle en péril. En 1642, Louis XIII et Richelieu avaient fait passer à Québec trente à quarante soldats. Détermination prise probablement à l'instigation de Renty.

En 1644, il agit d'une manière décisive. Il demande à la Reine des renforts pour le Canada, il les obtient : soixante soldats sont envoyés à Québec. "Pour les lever et les équiper", Anne d'Autriche fournit 100,000 livres (2).

La sollicitude de Renty pour la colonie ne se ralentit pas. Le 17 février 1645, il avance 30,000 livres au député des habitants de la Nouvelle-France, Pierre de Repentigny. Cette somme lui a été mise entre les mains par la Reine; cet argent doit être employé à soudoyer des gens de guerre pour repousser les Iroquois (3).

Pendant quelque temps, Renty fut, à la fois, supérieur de la Compagnie du Saint-Sacrement et directeur de la Société de Montréal. A une date qu'on ne précise pas, "un jour de la Semaine Sainte, il alla prendre à l'Épargne une grande somme d'argent que la Reine avait donnée avec une bonté et une libéralité vraiment royales, pour aider l'Église naissante du Canada" (4).

(1) Portmorant, *op. cit.*, p. 86.

(2) Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 29.

(3) H. Chérot, *Bulletin d'histoire dans les Etudes*, 1900, vol. 2, p. 392-393.

(4) Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 29-30.

A partir de 1646, Renty est conseiller d'État. Son intervention dans les affaires du Canada devient continuelle, constante. Le 17 septembre 1647, il remet à M. de Repentigny, toujours député des habitants de la Nouvelle-France, une nouvelle somme de 30,000 livres. Ces deniers proviennent encore de la Reine. Ce prêt, elle le fait à la colonie "pour employer à la levée des gens de guerre destinez par sa Majesté pour s'opposer aux incursions des Hiroquois" (1).

Député des habitants du Canada — ainsi se désignait Pierre Le Gardeur de Repentigny — muni de leurs pouvoirs. Et, à l'appui de son dire, il exhibait des procurations du 12 septembre 1644, du 12 septembre 1646. Agissements qui indiquent, de la part des Canadiens d'alors, un certain apprentissage de la liberté.

L'autonomie, ou si l'on trouve le mot trop fort, une très large indépendance, ils l'avaient depuis, qu'en 1645, la Compagnie des Cent Associés leur avait cédé le privilège de la traite. En effet, ils s'administraient eux-mêmes.

Et cet état de choses était reconnu par le gouvernement. En mars 1647, un acte, inspiré par Renty lui-même, l'avait confirmé. Cet acte, un arrêt du Conseil, établissait un Conseil à Québec qui devait pourvoir "généralement à tout ce qui était nécessaire pour la traite et le bien du pays". L'élection d'officiers municipaux était organisée dans les trois villes de Québec, des Trois Rivières et de Montréal. Cet arrêt avait été rendu sur le rapport de MM. de Morangis et de Mesmes, conseillers d'État" et commissaires députés par Sa Majesté pour les affaires de la Nouvelle France dite Canada" (2). Tous deux étaient confrères du Saint Sacrement, associés de la Compagnie de Montréal.

Un autre arrêt de mars 1648 modifia la composition du Conseil. Deux membres élus, choisis parmi les habitants, furent adjoints aux autres conseillers qui étaient le gouverneur, l'ancien gouverneur et le supérieur des Jésuites.

C'était une façon de république qu'on avait instaurée aux bords du Saint Laurent. République rien moins que démocra-

(1) Pièce inédite analysée par le P. Bessières, *Gaston de Renty et Henry Buch*, p. 296-297.

(2) A-Léo Leymarie, *Quelques associés de la Compagnie du Montréal* (*Nova Francia*, vol. I, 1925-1926, p. 113).

tique. Quelques familles — cinq ou six — avaient accaparé toute l'autorité. Cette situation avait-elle été voulue par la Compagnie? Répondait-elle à une pensée bien arrêtée de ses chefs?

Tout aristocrates qu'ils fussent, les confrères du Saint Sacrement ont peut-être voulu et tenté sincèrement un rapprochement entre les diverses classes de la société. Renty, qui pendant les plus belles années de la Compagnie, fut son âme, son moteur secret, leur donnait l'exemple. Quel exemple et combien édifiant! De toutes ses forces, il a cherché à introduire dans la pratique de la vie un peu plus d'union, de concorde, d'harmonie. Le dogme de la fraternité, était-il donc impossible d'en faire une réalité? Empêcher les hommes de se haïr, de se mépriser, leur donner le moyen de se comprendre, de se respecter mutuellement, atténuer la distance que les inégalités légales, mondaines, les différences de fortune et de condition mettaient entre les chrétiens : noble but. Il paraît avoir été celui de Renty.

N'avait-il pas fait du cordonnier Henry Buch son ami, son confident, son conseiller? Pour servir son idéal, il avait su vaincre toutes les répugnances de sa nature. Il n'avait reculé devant aucun sacrifice — si cruel fût-il. Certes, il dut en coûter à son cœur de prendre la condition roturière. En renonçant à la vocation des armes, Renty avait considéré qu'il se démettait de sa noblesse. Aux yeux de certains gentilshommes d'alors — nobles de race ou d'extraction — la seule noblesse qui comptât en France était la noblesse d'épée. Et cette opinion était reçue même dans d'autres milieux. Donc, un gentilhomme qui ne portait pas l'épée, ou ne s'en servait point, n'était plus un vrai gentilhomme.

Du reste, on pouvait discuter sur les cas de dérogeance, délibérer si telle ou telle profession faisait perdre la noblesse. Sur un point, il ne pouvait y avoir hésitation: tout métier mécanique, c'est-à-dire manuel, était incompatible avec l'exercice de la noblesse. En s'obligeant à travailler de ses mains, en s'initiant aux métiers des plus humbles artisans, en se faisant tour à tour terrassier, maçon, vannier, le baron de Renty mettait le comble à son humiliation volontaire (1).

(1) Saint Jure, *op. cit.*, p. 26-27, 59-60, 75.
Bessières, *op. cit.*, p. 91, 107.

Après s'être ainsi détaché de ses propres goûts et abaissé jusque-là, tout lui devenait aisé. Ce n'est pas toujours ce que l'on voit. Les gens les plus durs pour eux-mêmes sont parfois durs aussi pour autrui. Bien différent était Renty. On ne peut pousser plus loin que lui l'esprit social, l'amour de l'entraide, la passion de la solidarité, la charité chrétienne en un mot.

“Quand il allait à la campagne et qu'il était arrivé à l'hôtellerie, il entrait dans la cuisine pour manger, s'il pouvait, avec les valets.....” Chez-lui, à Paris, il recevait deux pauvres, à table, deux fois par semaine, et les servait de ses mains(1).

Son élève en piété, la baronne de Neuville, après avoir réduit son train de maison à quatre domestiques, une demoiselle, une femme de chambre, une cuisinière et un laquais, se décide à vivre avec eux, non comme une maîtresse, mais comme une autre servante. Dessein dans lequel elle persévéra jusqu'à sa mort. Pendant six ans, elle les fera manger tous les quatre à sa table. Elle “vouloit qu'ils parlassent et s'entretenaient durant le repas, elle demeurant en silence” (2).

Pour charitables qu'ils fussent et désireux d'amener leurs contemporains à s'aimer un peu plus, les confrères du Saint-Sacrement n'étaient point des rêveurs. Ils se réformaient eux-mêmes, ils n'espéraient point réformer brusquement les autres. La société dans laquelle ils vivaient, ils la prenaient telle qu'elle était. Ils ne voulaient point la bouleverser. C'est par la persuasion, l'exemple, l'influence de la parole qu'ils pensaient arriver à leurs fins. Les inégalités qu'ils ne pouvaient supprimer, ils les acceptaient, en essayant d'en tirer parti. Les grands de leur époque, nobles d'épée, seigneurs, magistrats, ne pouvaient-on les pénétrer de l'idée qu'ils avaient des devoirs particuliers? Ils croyaient qu'en s'adressant à leur honneur, en éveillant chez eux le sentiment de leur responsabilité, on pouvait beaucoup obtenir pour l'amélioration de la société.

(1) Bessières, *op. cit.*, p. 88.

(2) *Ibidem*, p. 107.

(3) Le R. P. Cyprien de la Nativité, *Recueil des vertus et des écrits de Madame la baronne de Neuville*... Paris, 1660, p. 29, 154. Ouvrage indiqué par le R. P. Bessières.

Des classes privilégiées, ils ont tenté de faire des classes dirigeantes. Ce n'est pas leur faute si la noblesse française a toujours manqué d'esprit politique.

Renty entendait que les seigneurs haut justiciers, pour sauver les âmes de leurs vassaux, exerçassent leurs droits dans toute leur plénitude. Application rigoureuse qui, ainsi comprise, tournait d'ailleurs à la parfaite inquisition (1).

En 1648, il prend l'initiative d'instituer des "compagnies de gentilshommes ruraux" liées aux compagnies du Saint-Sacrement (2). Vers 1645, M. Olier avait créé la compagnie dite de la Passion, filiale de celle du Saint-Sacrement, mais encore plus exclusive, encore plus fermée: il la composa d'environ cent gentilshommes de la première qualité (3).

Il n'y avait donc pas de raison pour qu'une constitution aristocratique fût jugée, à la Compagnie du Saint-Sacrement, une mauvaise constitution.

Chose curieuse, René Robineau, dont nous relèverons plus bas les accointances avec les confrères, ne faisait point partie tout d'abord du petit syndicat qui détenait l'autorité. Peu de mois après son arrivée à Québec, en janvier 1646, une mutinerie éclata parmi les "menus habitants". M. Robineau prit fait et cause pour les mécontents. Mais, ainsi qu'il est arrivé quelquefois, la foule ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait surtout travaillé pour son chef. Quelques coupables dûment punis, tout rentra dans l'ordre. René Robineau fut admis au nombre des gouvernants.

En 1657, Pierre d'Argenson fut nommé gouverneur du Canada. Il fit son entrée à Québec l'année suivante. Son nom évoquait des liens très étroits avec la Compagnie du Saint-Sacrement. Le Conseiller d'État, frère du nouveau gouverneur, avait été un des premiers confrères.

De 1657 à 1658, en attendant qu'Argenson arrivât, c'est M. d'Aillebout qui avait exercé, par interim, le gouvernement de la colonie. Louis d'Aillebout était associé de la Compagnie de Montréal.

(1) Bessières, *op. cit.*, p. 127-131.

(2) *Ibidem*, p. 202-203.

(3) Faillon, *Vie de M. Olier*..... Paris, 1873, 3 vol. t. II, p. 245-247.

Sont-ce là des succès que nous devons porter à l'actif de la Compagnie du Saint-Sacrement ? La nomination de M. de Laval, en 1658, comme vicaire apostolique du Canada, marque-t-elle, en revanche, un triomphe des Jésuites ? Mais, nous le savons, tout ne s'explique pas en histoire par des rivalités persistantes, tenaces, d'intérêts ou de doctrines irréconciliables. Lutte des Jésuites et de Montréal, hypothèse simpliste qui rend mal compte de la complexité des événements. Plusieurs auteurs s'y sont complu à tort. La nature humaine est pleine de contradictions, et la vie, faite d'incohérences. Les situations n'ont pas toujours été aussi nettement tranchées qu'on se l'imagine parfois. Là où l'on croit discerner des antagonismes de principes, de politique, l'on ferait peut-être mieux de supposer simplement des heurts de caractères, des dissentiments tout personnels. Le P. Bessières, qui a lu tant de lettres de Renty, n'a jamais pu découvrir dans aucune le moindre désaccord entre lui et les Jésuites du Canada.

Il est vrai que M. de Lauzon se montra assez mal disposé pour Montréal. Mais M. d'Argenson ne le fut pas beaucoup mieux. Ce qui ne l'empêcha pas de se trouver en délicatesse avec M. de Laval.

Il est exact que les associés de Montréal — et derrière eux, les confrères du Saint-Sacrement — avaient obtenu, en 1646, la nomination d'un des leurs, M. Le Gauffre, comme évêque du Canada. Et il est non moins exact qu'en 1656, ils auraient préféré que M. de Queylus, un des leurs, qui était en même temps supérieur de Saint-Sulpice, fût choisi plutôt que M. de Laval. On sait les divergences graves qui, au Canada, séparèrent ces deux hommes.

Mais d'autres circonstances ne peuvent être niées, qui interdisent de prendre parti aveuglément. Tenir pour l'un ne signifiait pas nécessairement que l'on guerroyât contre l'autre.

M. de Laval a toujours été considéré comme un allié illustre des Jésuites. Il appartenait à leur Congrégation des Messieurs de Paris (1). Mais cette congrégation n'entretenait-elle pas d'étroits rapports avec la Compagnie du Saint-Sacrement ? Mais M. de Laval n'avait-il pas été "l'élève en

(1) A. de Becdelièvre, *La Congrégation des Messieurs chez les Jésuites de Paris et les Missions de la Nouvelle France* (B. R. H. 1930, p. 303-306.

mysticité de M. de Bernières”, l'un des oracles de la Compagnie? N'avait-il pas demeuré, longtemps, chez lui, à l'Ermitage? N'est-ce pas l'idéal de Bernières, le type du parfait chrétien, tel que le concevait celui-ci qu'il s'est efforcé de réaliser dans sa vie? Et son séminaire de Québec, sur quel modèle l'a-t-il organisé, si ce n'est encore l'Ermitage de Bernières (1)? Continuons notre enquête autour de M. de Laval. Cet Henry de Bernières qu'il amena avec lui, à Québec, et qui fut le premier prêtre ordonné au Canada, n'était-il pas le propre neveu du grand Jean de Bernières (2)? Le séminaire des Missions Étrangères de Paris, auquel l'évêque de Québec unit le sien en 1675 (3), n'était-il pas un prolongement du Saint-Sacrement et qui, plus est, M. de Laval lui-même n'avait-il pas travaillé un des premiers à sa formation (4)?

Maintenant avons-nous besoin d'en dire tant? Sur la cordialité de rapports qui paraissent avoir été également chers aux deux parties, nous avons un témoignage qui dispense de tout autre. Car il est formel et il émane de M. de Laval lui-même. Dans les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, écrites par René d'Argenson, on lit textuellement ceci: “Le 28 de ce mois (décembre 1659), la Compagnie reçut une lettre de M. l'évêque de Pétréa(sic), de la maison de Laval-Montigny, vicaire apostolique en Canada et, depuis, premier évêque titulaire de Québec, qui l'assuroit de son estime et que, bien qu'il fût séparé d'elle de plus de douze cent lieues, il ne le seroit jamais d'esprit. Je fus chargé de lui faire réponse, au nom de la Compagnie, et de le remercier des marques qu'il lui donnoit de son affection si constante. C'étoit un prélat de très grand mérite, d'une vertu singulière et d'un parfait détachement” (5).

Ces alliances, déconcertantes à première vue, de ce qui semblait le plus opposé, on les retrouve dans les petites choses comme dans les grandes. Un valet de M. de Bernières, le nommé Durant, accompagne M. de Laval à Québec.

(1) M. Souriau, *op. cit.*, p. 372-375.

(2) P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*, 3e sér. p. 71-75.

(3) Union faite en 1665, renouvelée en 1675.

(4) A. de Becelevre, *art. cité*, p. 305.

(5) Argenson, *op. cit.*, p. 191.

A ce propos, notons que, pour plusieurs émigrants, nous avons la chance de constater l'emprise exercée directement sur eux par la Compagnie. On recherche souvent les motifs qui ont pu déterminer tel ou tel Français à s'expatrier. Dans les cas auxquels nous pensons, l'importance de l'élément religieux, comme facteur d'une détermination aussi grave, ne peut être discutée. Ainsi, un autre serviteur de Bernières, que l'on dit avoir été aussi son élève, Denis Roberge, partira pour le Canada en 1661. Et il y restera "nullement poussé par l'intérêt". Bernières laissera à ses domestiques tout ce qu'il possède (1669) (1).

Parmi les saintes âmes que dirigeait Renty, Madeleine Robineau, baronne de Neuville, occupe un rang à part. Cousine de Cyrano de Bergerac, elle avait pour père un gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Guy Robineau, sieur de Bécancour et de Villebon. Comment ne pas conjecturer que, si son parent éloigné, René Robineau, est venu au Canada vers 1645, c'est elle, c'est Renty qui le lui ont conseillé ? Il prendra par la suite le surnom de Bécancour ; il donnera à deux de ses fils ceux de Villebon et de Neuville.

C'est en 1651 que Mathieu Damours devient Canadien. Fils naturel, comme plus d'un gentilhomme de la Nouvelle-France. Mais, en le reconnaissant, son père, le conseiller au Châtelet, l'avait rattaché à une des plus vieilles familles, et des plus considérées, de la magistrature parisienne. Dans ce monde de la haute robe, le Saint-Sacrement avait fait beaucoup d'adeptes. Or, en 1641, en 1646, le secrétaire de la Compagnie de Paris se nommait Damours (ou d'Amours) (2). Père ou frère, nous ne pensons pas qu'il ait pu être moins pour Mathieu Damours, le futur conseiller du Conseil Souverain de Québec (3).

(1) Bessières, *op. cit.*, p. 124. Tanguay, *Dictionnaire des familles canadiennes*....., t. I, p. 521. *Bulletin des Recherches Historiques*, 1898, p. 181. Roberge avait reçu une bonne instruction de M. de Bernières. Au Canada, il put être l'homme d'affaires de M. de Laval, celui de M. Berthelot dans son comté de Saint-Laurent (Ile d'Orléans). Il épousa, en 1667, Geneviève Aubert, fille du greffier de la justice de Beau-pré; et fut lui-même marguillier de Québec en 1691.

(2) H. Chérot, *article cité*, p. 389. A. Rébelliau. *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement*. Paris, 1908, p. 65-66.

(3) P.-G. Roy, *Mathieu Damours de Chauffours*, dans le *B. R. II.*, 1926, p. 385-392.

Pierre Picoté de Belestre qui arrive à Montréal, en 1659, devait appartenir par les liens du sang à l'abbé Charles Picoté, membre de la Société du Saint-Sacrement et du séminaire de Saint-Sulpice. Ainsi serait rendue intelligible pour nous l'étrange aventure de ce descendant de marchands orléanais, cousin éloigné du P. Jogues (1). Car c'était bien une aventure qu'un établissement à cette époque dans le poste perdu de Villemarie, si mal défendu, à la merci d'un coup de main des Iroquois.

Que la Compagnie du Saint-Sacrement n'ait pas toujours eu la main heureuse dans le choix de ses affidés, cela est vraisemblable. Le sieur de la Barre, commandant de la compagnie de soldats de 1644, avait-il été désigné par elle ? Ce n'est pas impossible, puisqu'il existait une famille de la Barre, alliée aux Robineau (2). On se rappelle ce qu'il en advint. En dépit du chapelet qu'il portait ostensiblement à sa ceinture, malgré ses pieux regards, accompagnés — on en jurerait — de "soupirs" et de "grands élancements", sa mauvaise conduite souleva, dans la colonie, une réprobation unanime ; et on dut se hâter de le rembarquer pour la France. Y a-t-il lieu d'en être surpris ? Maint intrigant ne s'était-il pas glissé dans la sainte compagnie ? Et, de l'avis général, avant d'être porté à la scène, Tartuffe n'avait-il pas tenu son rôle au naturel parmi les adeptes de la "Cabale des Dévôts" ? Car c'est ainsi que les ennemis du Saint-Sacrement désignaient la puissance occulte qu'ils redoutaient beaucoup plus qu'ils ne la connaissaient.

Après la mort de Renty, la Compagnie continua, ce n'est pas douteux, à s'intéresser au Canada, comme elle l'avait fait de son vivant. Mais nous ne pouvons pas toujours relever des traces certaines de son action. Les pieuses émeutes qui, en 1660, agitèrent les villes et les environs de Caen et de Séez ne faisaient que traduire à leur manière, avec l'exagération populaire, les tendances du Saint-Sacrement. Ces illuminés d'un jour voulaient à la fois se sauver et "fuir en Amérique porter au Canada le trésor de la foi perdue en France par la faction des jansénistes".

(1) Communication de M. de Denainvilliers.

(2) Bibl. Nat., Dossiers Bleus, vol. 570, dossier 15,068 (Robineau).

En 1659, les Hospitalières de saint Joseph font leur entrée à Montréal. Cette communauté procédait encore d'une pensée du Saint-Sacrement. Son père et fondateur n'était autre que M. de la Dauversière. Autre filiale de la Compagnie, la Société (ou Séminaire) des prêtres de Saint-Sulpice. Ces deux créations remontaient à 1642. M. Olier, à qui l'on devait l'établissement de Saint-Sulpice, succéda à Renty — pendant quelque temps son pénitent — comme directeur de la Compagnie de Montréal (1). En 1663, cette dernière société mit fin elle-même à son activité: en faisant donation de l'île de Montréal aux MM. de Saint-Sulpice.

Du reste, le Roi venait de reprendre possession du Canada. Une époque nouvelle commençait pour la colonie. Le cycle des temps héroïques était clos. Jésuites et confrères du Saint-Sacrement avaient bien oeuvré. Le plus dur était fait.

Elle est bien attachante, l'étude des origines canadiennes. D'autant plus intéressante qu'étant moins connue, elle ouvre le champ à de belles aventures intellectuelles. En voilà une qui pourrait bien marquer une phase importante dans la compréhension de cette histoire.

L'épopée de Montréal n'est plus qu'un épisode dans l'ensemble d'une grande oeuvre, celle de la Compagnie du Saint-Sacrement. Moins de luttes intérieures, moins de haines. Comme cela sentait son romantisme, ce que l'on nous racontait de la division de la colonie, du constant état de guerre entre Jésuites et ennemis des Jésuites, de leurs hostilités sans cesse renouvelée !

La vérité est meilleure. Ce n'était pas de trop d'une sincère union des coeurs et des intelligences pour faire le Canada. Rien de grand ne se fonde ici-bas que par le sacrifice. Sacrifices d'hommes, sacrifices d'argent, il en a fallu, pour cette colonie, d'incroyables. La France a dépensé sans compter. A-t-on calculé les sommes énormes qu'elle a englouties dans cette entreprise, de 1632 à 1665 ? Et pour quels résultats ? Médiocres, incertains, aléatoires. On travaillait pour l'avenir, pour nous. Mais les hommes d'Etat ne voient pas si loin, ils ne doivent pas regarder au delà de quelques an-

(1) Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 101.

nées devant eux. Seul, un mystique, un inspiré pouvait imprimer à la nation un pareil élan de foi et de patriotisme désintéressés. Cet homme, nous savons son nom, ce fut le baron de Renty.

Faut-il conclure par un voeu? Nous souhaitons que bientôt la statue de Renty s'élève sur une place de Québec. C'est un grand homme; et, ce qui n'arrive pas pour tous, nous avons la bonne fortune de connaître ses traits. "Au maître les honneurs". Renty eut la mission d'incarner en quelques sortes toute la vie de la Compagnie. Modèle des confrères, il était plus que leur supérieur, leur "père", un chef presque absolu (1). Qu'ils soient glorifiés en lui!

Le baron, qui, dans les onze dernières années — les meilleures — de sa vie, dans la plénitude de son activité, rechercha passionnément l'obscurité, aurait détesté ce genre d'hommage. Mais il n'est plus. Son exaltation ne peut plus nuire à son âme. Elle peut faire beaucoup de bien à celle des vivants. Il n'y a pas à craindre d'ailleurs qu'il rencontre jamais beaucoup d'imitateurs. Quel exemple pourtant! Un homme qui agit énormément, écrivit d'une façon incroyable et ne parla jamais de lui...!

CLAUDE DE BONNAULT

LES DISPARUS

Turgeon, L'hon. Louis — Fils de Louis Turgeon et de Marie-Françoise Couillard, il fut admis à la profession de notaire en 1792. Il s'établit à Saint-Charles de Bellechasse où il décéda le 26 septembre 1827. Il avait représenté le comté d'Hertford de 1805 à 1809 puis de 1817 à 1818. Il fut appelé au Conseil législatif en cette même année 1818. Il fut le frère de Mgr Turgeon, archevêque de Québec, par le second mariage de son père avec Louise-Elisabeth Dumont, veuve de Michel Flanagan.

(1) Argenson, *op. cit.*, p. 110.

LES MONTAGNARDS SONT LÀ !

En pouvant reporter de 1885 à 1861, la fondation d'une chorale montréalaise, appelée Les Montagnards, (*B. R. H.*, 1932, p. 148), nous croyions avoir trouvé quel était le groupe qui popularisa, parmi nous, le fameux chant *Halte-là* (ter) etc.

Il en est autrement. Mgr Choquette, dans sa récente et agréable *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, (p. 217), nous apprend que les amateurs canadiens eurent des prédécesseurs venus d'outre-mer.

Lisons cette page intéressante :

“ En août 1856, une troupe de chanteurs étrangers, attirés sans doute par la réputation artistique de notre ville (St-Hyacinthe), venaient faire entendre sur nos théâtres des airs qui vibrent encore dans les mémoires. C'étaient les fameux Montagnards basques et il suffit de mentionner, entre plusieurs autres, leurs chants : *La chasse aux isards* et *Halte-là, les Montagnards sont là*, pour éveiller les plus délicieux souvenirs et donner la mesure de l'enthousiasme soulevé sous les pas des estimables visiteurs. Québec, Montréal les applaudirent des semaines durant. Ici, le Séminaire les reçut dans l'unique grande salle de la ville, la salle de récréation des élèves. Hommes et femmes, conviés à la fête, y vinrent si nombreux que la salle fut comble aussitôt ouverte. Une deuxième audition, une troisième eut le même succès de scène et vit les mêmes auditeurs, les oreilles et le coeur totalement conquis.

Les Montagnards laissèrent ici des imitateurs, des émules, dirais-je, qui, eux-mêmes et leurs successeurs se taillèrent une belle renommée dans la répétition des mêmes chants pyrénéens. ”

* * *

Est-ce que la question est close? Y a-t-il plus à dire? Oui. Et nous donnerons bientôt la parole à Benjamin Sulte.

E.-Z. MASSICOTTE

BENJAMIN PRICE

Benjamin Price vint de bonne heure s'établir à Québec comme marchand. Dès le 4 octobre 1762, il demandait à Murray la concession d'un terrain à Québec. Je ne sais quel fut le résultat de cette requête, mais il dut être négatif vu que le pays n'était pas encore définitivement cédé par traité.

Murray nomma Price membre de son Conseil et juge de paix, le 4 octobre 1764. Il prêta le serment d'office le 31 de ce mois. De nouveau nommé par Carleton, le 28 novembre 1766, il siégea au Conseil jusqu'au mois de mai 1775, lors de l'établissement du nouveau Conseil législatif.

Le 10 mai 1764, Price faisait trois déclarations de papier monnaie, une pour lui, une pour Benjamin Price & Co. et une troisième pour Benjamin Price & Sons.

Le 27 novembre suivant, Benjamin Price et autres bons Anglais de Québec proposaient de prélever, au moyen d'une loterie, un fonds pour la réparation de la cathédrale de Québec incendiée durant le siège, puis de faire servir cette église à l'usage des protestants. Il ne s'agissait pas de dépouiller les Canadiens de leur bien, oh! non, mais de les *convertir* et à cette fin des sermons en français seraient donnés tous les dimanches! L'on aurait imprimé 10,000 billets dont 1685 auraient gagné des prix variant de £1000 à £5. Ces billets devaient être vendus quarante shillings chacun. La vente aurait produit la somme de £20,000 de laquelle on aurait retenu 10% pour l'oeuvre et remis £18,000 en prix. La proposition soumise au Conseil fut quelque peu amendée; au lieu de 1685 billets gagnants on en mit 2051 afin de mieux attirer les clients. Le Conseil décida d'envoyer quatre copies du projet en Angleterre afin de demander l'approbation des Lords of Trade, de l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque de Londres et de la Société pour la propagation de l'Évangile. Mais, grâce à Carleton, le projet échoua et l'on laissa les Canadiens reconstruire leur église.

Le 15 juillet 1765, Price et ses associés John Hay et Samuel Jacobs demandaient à Murray de leur concéder un terrain et un bâtiment en ruines qu'ils avaient restauré au coût de £1500 afin d'y établir une brasserie et une distillerie. Cette propriété était située dans le quartier du Palais. Le gou-

verneur accéda à cette demande et leur loua la propriété pour une période de 99 ans, à condition de payer £5 de rentes annuelles.

Adam Mabane et Benjamin Price furent envoyés à Montréal lors de l'incendie qui dévasta cette ville le 18 mai 1765, afin de faire une enquête et d'organiser les secours. Price se rendit ensuite en Angleterre pour solliciter l'aide des marchands et autres personnes charitables de ce pays. Il fut dix mois absent; il était de retour à Québec en juin 1766 et se remettait à son commerce. Le 28 janvier 1768, Benjamin Price annonçait dans la *Gazette de Québec* qu'on avait dévalisé MM. James Clark et William Minot et il offrait une récompense de cinq louis à celui qui ferait connaître les voleurs.

Décédé en octobre 1768.

FRANCIS-J. AUDET

LES DISPARUS

Roy, L'hon. Ernest — Né à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, le 3 octobre 1871, de Nazaire Roy et de Rose Thérien. Admis au barreau le 12 juillet 1898. Député de Montmagny à l'Assemblée législative de Québec de 1900 à 1906. Député de Dorchester à la Chambre des Communes du Canada de 1908 à 1911. Il fut aussi échevin de Québec de 1914 à 1916. Nommé juge de la Cour Supérieure en 1923. Décédé à Saint-Michel-de-Bellechasse le 17 août 1928.

QUESTION

Dans un compte des dépenses occasionnées par les funérailles d'une de mes arrière grand'tantes à Saint-Eustache, vers 1788, je trouve l'item suivant : Ouverture de fausse sonnerie, tant de livres. Un lecteur du *Bulletin* mieux au courant des habitudes des bedeaux d'autrefois pourrait-il m'apprendre ce qu'il faut entendre par là ?

Aeg. F.

LETTRES DE L'ABBE J.-B. CURATTEAU
A SON FRERE

Les habitants du Canada qui professent une véritable religion du passé ne resteront pas insensibles, assurément, au souvenir qui sera évoqué ici d'un homme de mérite et de dévouement devenu le fondateur d'un établissement qui, à Montréal, contribue, depuis bientôt deux siècles, à former une élite sociale.

Jean-Baptiste Curatteau naquit à Nantes, paroisse Saint-Nicolas, le 12 juin 1729. Nous ne possédons aucun renseignement particulier sur ses jeunes années et les dispositions de son caractère à cette époque. Ses parents avaient des biens à Saint-Sébastien, tout proche de Nantes. Il était encore enfant, lorsqu'eut lieu, dans cette paroisse, en 1740, une mission importante, sous la direction de "messire Priat, recteur du Canada" (1). Peut-être, convient-il de faire un rapprochement entre la vocation future de Jean-B. Curatteau et le séjour de ce prêtre canadien à St-Sébastien. Si non, on trouvera, dans les relations fréquentes de la région nantaise avec l'Acadie et la Nouvelle France, des motifs suffisants pour expliquer comment le jeune clerc, pénétré d'apostolat, franchit les mers sur les traces d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux bretons attirés sur les terres nouvelles par la conversion des infidèles.

Jean-B. Curatteau quitta Nantes comme clerc tonsuré, le 3 juin 1754, et mit le pied sur la terre canadienne au moment où éclatait, les armes à la main, la rivalité des deux nations voisines, la France et l'Angleterre. L'attaque de Jumonville, sur l'Ohio, par Washington et sa mort venaient de jeter la colonie dans une émotion profonde. Cette mort et la victoire vengeresse de Louis de Villiers sur le futur conquérant des libertés américaines devaient constituer le premier acte du drame au cours duquel les deux nations rivales subirent de si graves échecs dans le nouveau continent.

Durant ces années terribles, le jeune nantais eut à endurer toutes les souffrances de l'éloignement de la mère patrie, à subir toutes les humiliations et les duretés de l'invasion. Avec les héroïques habitants de la colonie, il opposa à

l'adversaire toute l'énergie morale d'une défense désespérée et sans doute fut-il le témoin immédiat de la retraite de Lévis sur Montréal qui abrita les débris de l'armée française et dut, faute de vivres, capituler le 8 septembre 1760.

Les Anglais entrèrent dans la ville le jour même et le traité de 1763 lia, d'une manière irrévocable, la destinée du Canada à celle de la Grande-Bretagne.

Les troupes françaises, les officiers de l'administration civile et militaire s'embarquèrent à Québec, suivis, peu après, par les habitants des villes les plus marquants. Dans les campagnes la population resta plus attachée au sol.

Le libre exercice de la religion catholique fut garanti; les séminaires et les communautés de femmes furent maintenus dans la possession de leurs biens et privilèges; mais, par contre, certains ordres réguliers, parmi les plus actifs depuis la conquête, comme les Jésuites et les Récollets, furent interdits. Les Sulpiciens ne parvinrent à se maintenir qu'en se séparant civilement de la maison de Paris et en constituant une société indépendante.

Jean-B. Curatteau avait été ordonné le 27 octobre 1757 à Québec, par Monseigneur de Pontbriand. Au lendemain de son ordination, il exerça les fonctions de maître d'école à Montréal jusqu'en 1764, date à laquelle il fut chargé de la mission de Contrecoeur, puis de Longue-Pointe (fin de 1765).

A la Longue-Pointe, il se trouvait à la tête d'un immense territoire, mais peu habité. Pour utiliser ses loisirs, il songea à redevenir pédagogue, fit, avec ses propres ressources, agrandir son presbytère, situé à une lieue et demie de Montréal, et y recueillit quelques élèves qui devinrent le noyau d'une institution rapidement appréciée. "C'est en ce lieu — dit un bon juge en la matière — qu'est né un des plus célèbres établissements d'éducation de l'Amérique du Nord" (2).

Mais comme l'annexe de la maison presbytérale était devenue trop exigüe et que, d'autre part, les marguilliers de Notre-Dame de Montréal désiraient avoir un collègue dans la ville même, ils offrirent à M. Curatteau de transférer son institution au Château Vaudreuil, l'ancien hôtel des gouverneurs

français. Celui-ci situé près du centre de Montréal, était alors à vendre.

L'abbé Curatteau, pénétré de la nécessité d'un grand et bon collège, destiné, non seulement, à sauvegarder les principes de la religion chez les générations futures, mais encore à servir au recrutement du clergé canadien, accepta les propositions qui lui étaient faites, sous condition qu'il ne rendrait compte de son administration qu'au supérieur sulpicien du grand séminaire et à l'évêque.

L'acquisition étant assurée par la fabrique de Notre-Dame et différents particuliers, l'institution fut ouverte en 1774, sous le nom de *collège Saint-Raphaël*.

M. Curatteau nous apprendra lui-même que du Château-Vaudreuil, il reçut les murs nus. Outre 12000 livres de réparations à ses frais, il eut toute la charge de l'installation intérieure et estimait que, tout compte fait, ses droits hypothécaires pouvaient bien monter à 35 ou 40000 livres. Non pas qu'il prétendit un jour revendiquer ces droits, car par testament olographe du 29 janvier 1774, il cédait toute sa fortune à sa chère Maison, mais si la fabrique de Notre-Dame eût voulu enlever au supérieur de St-Sulpice l'autorité sur le collège, il eut pu en faire état.

Dès leur arrivée, peut-on dire, au Canada, les divers ordres religieux qui s'y établirent, s'étaient préoccupés de l'instruction des enfants. Ils avaient ouvert des petites écoles et avaient jeté les bases d'un enseignement primaire dans les régions de Québec et de Montréal. Cependant les besoins restaient grands. L'institution Curatteau fut la première à Montréal où l'on parvint à l'enseignement des sciences et des lettres et 1767 reste une des grandes dates de l'enseignement au Canada.

Depuis la cession, et, à l'encontre des concessions de la première heure, la domination anglaise prenait de jour en jour une attitude plus ouvertement hostile au clergé et aux oeuvres catholiques. Un mérite non des moindres du fondateur de la Longue-Pointe et du Château-Vaudreuil fut de ne pas se laisser atteindre par les difficultés qui menaçaient le présent et l'avenir de son entreprise.

Celle-ci sortit victorieuse de l'épreuve du temps et des hommes.

Sur l'oeuvre de la fondation, nous sommes redevable de la plupart de nos renseignements à M. l'abbé O. Maurault, prêtre de Saint-Sulpice, auteur d'une substantielle monographie sur le petit séminaire de Montréal (3). On trouvera, en outre, retracées, dans cette étude, les vicissitudes par lesquelles passa, dans la suite, l'institution St-Raphaël et la brillante destinée de l'oeuvre de M. Curatteau. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour rappeler que le Château-Vaudreuil ayant été incendié en 1803, le collège prit place dans une construction neuve appropriée aux nécessités présentes et au développement de la maison d'éducation. Désormais, celle-ci prit le nom officiel de *Petit Séminaire de Montréal*, relevant toujours et uniquement du supérieur du séminaire.

*

* * *

Jean-B. Curatteau, en s'embarquant pour la Nouvelle France, avait laissé à Nantes, un frère d'une dizaine d'années plus jeune que lui, nommé René, et qui également entra dans les ordres.

René Curatteau nous est connu comme prêtre de choeur, exerçant les fonctions de sacriste à l'église St-Denis de Nantes, paroisse aujourd'hui disparue et qui faisait partie du quartier Saint-Pierre (4).

Les deux frères restèrent en correspondance épistolaire et c'est, par un hasard que nous ne saurions expliquer, que quelques lettres du Canadien ont été conservées dans le fonds des familles aux Archives départementales de la Loire Inférieure (4 bis).

Ces lettres n'embrassent malheureusement qu'une période assez courte, de 1778 à 1789, et ont été écrites à intervalles très espacés. Les difficultés de la correspondance et des communications avec la France étaient, à cette époque, la conséquence du régime despotique, alors en vigueur au Canada. L'administration était celle d'un état qui voulait imposer ses lois et d'autant plus défiante, qu'à l'occasion du soulèvement américain, elle eut à constater combien étaient précaires les assises de son pouvoir.

Le général Haldimand nommé gouverneur en 1778 avait exercé une autorité particulièrement rigoureuse. Durant six années, il fit régner la suspicion, les vexations et même l'incarcération.

Le secret des correspondances privées était violé. "Plusieurs fois, le fonctionnaire chargé de la direction générale des Postes trouva les malles d'Europe ouvertes chez le gouverneur et les lettres répandues à terre. . . . Des citoyens imprudents étaient jetés en prison, d'autres plus dangereux disparaissaient soudain. Le soupçon de menées avec les rebelles et la désobéissance à la loi servaient de prétexte aux arrestations qui frappaient surtout les canadiens (5). On concevra donc la prudence de l'abbé J. Curatteau quand il s'agira de communiquer avec la France, la modération de ses termes et l'absence de toute appréciation personnelle sur le pouvoir régnant.

Celui-ci pensait que pour s'assurer la soumission des Canadiens français, il fallait leur interdire toute communication avec la France; de là des complications sans nombre pour l'échange de lettres entre Montréal et Nantes. Il était indispensable de s'assurer d'une personne "très sûre" qui passât sur le vieux continent et attendre cette occasion parfois fort longtemps.

Une lettre de la correspondance dont nous nous occupons, datée de mai 1778, ne parvint à Montréal qu'en 1780. Le destinataire ne put y répondre qu'en juin 1782 ayant seulement, à ce moment, en vue une personne qui devait "tâcher" de passer en France; et l'abbé J.-B. Curatteau ne parvenait pas à cacher à son frère le dépit de cette situation : "J'espère, disait-il, qu'il viendra un temps où nous pourrons nous donner chaque année de nos nouvelles;" dans certains cas, la correspondance est dirigée par Londres. Quand elle ne met pas une année entière, il lui faut, pour le moins, plusieurs mois pour franchir les mers.

Bien au contraire, les relations étaient très fréquentes entre les Etats-Unis et la France. Un neveu de notre Canadien, le commis de la marine royale Curatteau, fait savoir, en 1790, que tous les jours des navires partent de Bordeaux pour Charleston, New York, ou la Virginie.

Malgré l'espérance qu'il nourrit et qui ira s'affaiblissant avec l'âge de repasser en France pour y finir ses jours à la communauté des prêtres de St-Clément de Nantes, M. Curatteau se soumet aux volontés de la Providence et reste profondément attaché aux oeuvres qui absorbent, dans sa nouvelle patrie, tous ses instants. Sans cependant se plaindre, les fatigues qu'il éprouve lui font sentir le surmenage et le poids des ans. Mais, comment faire pour ne pas manquer aux devoirs de la vocation apostolique, lorsque les semeurs de la bonne parole et les défenseurs de la Foi font déjà si grandement défaut.

Haldimand suspectait même le loyalisme du clergé canadien; à plus forte raison suspectait-il les prêtres étrangers. En 1783, deux ecclésiastiques venus de France durent, sur son ordre, aussitôt se rembarquer. Les Sulpiciens étaient condamnés à ne pouvoir se recruter en France; leur nombre diminua sans cesse, jusqu'à n'être en 1784 que neuf, lorsqu'ils étaient vingt-huit à l'arrivée des Anglais.

Les missives de l'abbé J.-B. Curatteau sont un appel continu à l'aide, pour les prêtres du Canada qui voient leurs rangs s'éclaircir, et au secours de la religion qui s'affaiblit : "que de bien à faire dans ce pays, mais que les ouvriers sont rares !..... Le quart des paroisses du diocèse sont vacantes; il y a des curés chargés de trois ou quatre paroisses. Il viendra peut être un temps où nous aurons des prêtres remplis de zèle et de ferveur qui viendront avec nous partager les travaux de la vigne du Seigneur.....".

Les sollicitations s'adressent d'une façon touchante et réitérée à celui qui garde là-bas ses humaines affections : "Et toi, cher frère, ne serais-tu pas plus agréable à Dieu, en venant ici instruire, prêcher, réconcilier les pécheurs, administrer les mourants,..... à quoi on ne peut suffire, faute de prêtres. Ne penses-tu pas que tu trouveras plus à procurer la gloire de Dieu dans ce pays qu'en remplissant l'emploi de sacriste ? Que d'âmes dans ce pays périssent faute de secours spirituels !".

M. Curatteau qui entretenait des relations très courtoises avec les autorités et les représentants les plus marquants du parti canadien dut agir par lui-même en vue d'obtenir l'au-

torisation de faire venir des prêtres d'Europe. Mais des préjugés insurmontables animaient la nation anglaise contre tout ce qui était français et catholique.

Un député canadien à Londres, Adhémar de Saint-Martin, se fit près du gouvernement royal, l'avocat de la cause catholique. Il présenta aux ministres, en mars 1784, un mémoire où il démontrait que les Canadiens pouvaient recevoir des prêtres nouveaux, sans qu'il en résultât rien de dangereux pour l'état; les ministres restèrent sourds et opposés à l'entrée au Canada d'ecclésiastiques français (6).

Fatigués d'une lutte déjà longue, certains Canadiens cédaient à cette influence et n'envisageaient d'issue que dans le développement du recrutement local et la formation d'une église canadienne.

Faisant allusion au choix par Mgr d'Esglis, évêque de Québec, d'un Canadien comme coadjuteur, M. Curatteau écrivait, non sans quelque tristesse : "On ne veut plus ici entendre parler de françois, c'est à dire les anglois..... et un peu le clergé du pays, soit dit en passant" (11 février 1785).

A l'entendre encore, les sentiments religieux étaient sérieusement battus en brèche par l'intérêt privé et l'esprit de lucre; la religion toute superficielle n'était plus que l'image de ce qu'elle avait été dans ses premières années de séjour au Canada (8 octobre 1787).

Il va sans dire, dans cet abaissement du sens moral, ses préoccupations se portaient vers l'avenir de cet établissement d'enseignement, l'oeuvre principale de sa mission sacerdotale et qui dans sa pensée devait sauver la Foi par la révélation de jeunes âmes prédestinées. En 1782, le collège St-Raphaël comptait encore 76 pensionnaires; cinq ans après, il n'en comptait plus que 26. C'était là un signe évidant des temps, car les écoles protestantes anglaises drainaient la nation canadienne à sa source. M. Curatteau se demandait avec inquiétude comment pourrait se soutenir sa fondation et il avait, par ailleurs, le souci de maintenir l'oeuvre sous l'autorité du Séminaire.

Durant quinze ans l'abbé J.-B. Curatteau, dirigea le collège en assumant le fardeau de l'enseignement, aidé de quel-

ques régents. Encore était-il chargé de l'aumônerie de communautés religieuses en ville.

Ne pouvant plus dignement soutenir sa tâche, le 30 septembre 1789, il décida de se retirer au Séminaire. Les marguilliers de Notre-Dame, à cette occasion, lui manifestèrent leur estime et leur reconnaissance par une adresse signée des noms les plus notables de Montréal.

Mgr Mongolfier, supérieur du Séminaire, estimant à sa valeur les talents de pédagogue de M. Curatteau avait dit : "Il y a apparence que s'il venait à manquer, le collègue tomberait avec lui (7)." Cependant, sur la proposition du Supérieur, Monseigneur de Québec, désigna M. Jean-Baptiste Marchand, prêtre de St-Sulpice, pour prendre la direction de St-Raphaël.

Les mérites et les capacités de M. Marchand répondaient aux souhaits de M. Curatteau, et aussitôt celui-ci reprenait confiance dans la destinée de son oeuvre. "J'ai la consolation de penser, écrivait-il dans sa dernière missive, que le collègue se soutiendra".

Un autre motif d'allègement aux préoccupations de l'abbé Curatteau fut l'apaisement des luttes de partis, signe précurseur d'un régime de liberté, définitivement consacré quelque temps plus tard, par l'établissement du gouvernement représentatif et la constitution de 1791.

L'avenir de sa fondation assurée, la paix de ses concitoyens revenue, M. Curatteau pouvait gagner le repos éternel. Il mourut le 11 février 1790 et, depuis, ses restes reposent dans le cimetière des Sulpiciens, sous la chapelle du grand séminaire.

Il n'est pas sans intérêt, de donner ici les termes de la lettre en date du 25 octobre de la même année par laquelle M. Emery, supérieur général de St-Sulpice, rendait compte à M. Dorin, supérieur du grand séminaire de Nantes, des dernières pertes éprouvées au Canada, par sa congrégation (8).

"Les lettres que je viens de recevoir du Canada, m'apprennent que nous avons perdu M. Jean Beaupèle du diocèse de Limoges, âgé de 69 ans, M. Jean-Baptiste Curatteau, du diocèse de Nantes, M. Pierre-Jean Besson, du diocèse de

Viviers, âgé de 64 ans. Vous voudrez bien faire pour eux les prières accoutumées.

“Il ne reste que quatre sujets de St-Sulpice, M. Brassier, actuellement supérieur, accablé d’infirmités, M. Mongolfier qui est en enfance, M. Guichard qui est chargée d’une mission de sauvages et M. Poncien. J’ai fait des tentatives pour enrayer des sujets, elles ont été inutiles. Il a fallu, à nos messieurs s’associer des prêtres du pays.

“J’ai l’honneur de saluer M. Curatteau et de luy témoigner ma sensibilité sur sa perte. J’auray celuy de le voir quand il me sera possible et de luy dire quel jour nous ferons pour l’âme de M. son frère, le service accoutumé (9).”

L’abbé René Curatteau, dont il vient de nouveau d’être question ici, ne suivit pas de loin son frère le Canadien. La terreur révolutionnaire devait en faire une victime du célèbre conventionnel Carrier.

Arrêté, en 1792, le sacriste de St-Denis déclara que, pour obéir aux décrets de déportation, il passerait en Espagne, dès que sa santé le lui permettrait. Mais pour désencombrer les prisons qui regorgeaient de détenus, il subit le sort des prêtres âgés et infirmes “en partance pour l’étranger” et fit “naufrage étant à bord d’un navire de Loire (10).”

Cette mention discrète de la noyade qui l’engloutit le 16 novembre 1793, était de style à une époque où les rigueurs terroristes n’étaient plus d’un louable civisme.

HERVÉ DU HALGOUET.

A Monsieur le Recteur de St-Denis, pour remettre à Monsieur Curatteau, prestre à St-Denis. A Nantes.

Mon cher frère,

Je viens d’apprendre qu’un Monsieur de ma connaissance part sous peu de Québec pour tâcher de passer en France. Je t’écris à la hâte afin de luy faire parvenir la présente par la poste qui part d’icy pour cette ville et par ce moyen te donner de mes nouvelles. Je ne scay si l’habitude d’estre toujours avec la jeunesse me rajeunit, je puis t’assurer que quoy que je commence ma 54^e année, je me porte assez bien.

Je n'ay pu répondre plus tôt a ta lettre de May 1778 que j'ay recue en 1780. J'espère qu'il viendra un temps ou nous pourrons nous donner chaque année de nos nouvelles. J'ai reçu avec ta dernière une lettre de Curatteau qui me marque son mariage, mais il ne me mande point quelle est l'épouse qu'il a prise, il se contente de me marquer qu'elle est fort jolie. Juge combien cette nouvelle m'est intéressante; cependant c'est une preuve qu'il l'aime, voilà ce qui me fait plaisir.

Je n'ay point encore reçu de nouvelles du sieur Papot; temoigne luy, je te prie, que je le regarde, ainsi que l'épouse de Curatteau, comme un oncle qui leur est véritablement attaché (11)..... Comme on me fait esperer une occasion sure pour Nantes, et celà sous deux ou trois mois je me feray un plaisir sensible de leur ecrire, ainsy qu'a toy plus au long. Celle-ci est seulement pour donner signe de vie.

Mille marques de mon attachement à ta chère tante, bien des saluts aux mères de S^{te}-Thérèse et de S^t-Joachim. Que je les prie de ne pas m'oublier dans leurs prières, ainsy que toy mon cher frere; surtout dans le S^t Sacrifice n'oublie pas que tu as un frere en Canada qui a besoin de bien des graces pour soutenir l'oeuvre qu'il a entreprise, 92 personnes dans le College, 76 pensionnaires, 6 maitres ou regents, 10 domestiques, et seul pour conduire tout et répondre à tout. Ajoute à celà bien des tentations de tout abandonner. Mais j'espère que Dieu me soutiendra, c'est sur sa Providence que je me fonde.

Sois donc persuadé de l'attachement sincère qu'a pour toy, mon cher frere, ton tres humble et obéissant serviteur.

CURATTEAU, PTRE.

J'ajoute à mes occupations, l'extraordinaire des Communautés de Filles qui sont assez nombreuses. Il y en a trois dans cette ville et tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre.

(Sous le même pli)

1er Juillet 1782.

J'ai pris la liberté d'adresser ma lettre à M. le recteur de la paroisse de St-Denis, ne sachant pas si tu t'étais approché de cette Eglise pour vaquer plus facilement à tes fonctions

de sacriste. Prie pour moy M^r le recteur de vouloir bien agréer mes assurances de respects, ainsi que M^r Galouin et tous les messieurs de qui j'ay eu l'honneur d'estre connu. Salue les, je te prie, de ma part, tant ceux du seminaire, que ceux de la communauté de S^t Clement. Que j'y pense souvent pour pouvoir y finir mes jours tranquillement, afin d'y ranimer en moy cet esprit interieur par lequel j'obtiendrais la grâce de ne plus penser qu'a Dieu et vivre et mourir en luy et par son amour. Je ne mériterai jamais cette grâce, cependant j'espère tout de sa misericorde.

Que de bien à faire dans ce pays, mais que les ouvriers sont rares ! Il viendra peut-estre un temps et peut estre n'est-il pas éloigné, où nous aurons des prestres et ecclésiastiques remplis de zele et de ferveur qui viendront partager avec nous les travaux de la Vigne du Seigneur, et toy cher frere, ne serais tu pas plus agréable à Dieu de venir icy travailler au ministère dont Dieu t'a honoré, instruire, precher, réconcilier les pecheurs, administrer les mourants, ce à quoy l'on ne peut suffire faute de prestres. En un mot, je n'avance rien de trop quand je te marquerai que près du quart des paroisses de ce diocèse sont vacantes faute de prestres. Un curé se charge bien quand l'évêque luy ordonne de 2, 3 et jusqu'à 4 paroisses; comment peut il suffire et instruire tant de monde, surtout dans un pays si peuplé ? Au surplus quand tu préférerais demeurer avec moy, nous ne manquerions certainement pas du necessaire et même de l'utile, trois messes ne seraient point de trop pour mettre les choses sur un pied à procurer un bien solide et durable, puisque même j'ay des écoliers de 300 et 400 lieues éloignés d'icy. Il faut ecrire souvent et donner des nouvelles.

Je pense que tu as vu Mr de la Valinière de notre diocèse qui a passé il y a deux ans. Il peut t'avoir parlé de ma situation. J'espère le revoir dans le pays. Je ne te parle point des raisons qui l'ont obligé de passer, ce sont des affaires qui le regardent. Si tu peux le voir, donne luy des marques de mon souvenir et de mon amitié comme pays (12).

Je pense que tu as vu M^r de la Valinière de notre diocèse que je n'oublierai jamais.....

J. B. CURATTEAU, PTRE.

De la main du destinataire :

Reçu le 15 septembre 1782 et répondu le 15 février 1783.

A Montreal le 15 juillet 1783.

Mon cher frere,

Voicy une occasion trop favorable pour ne pas te donner de mes nouvelles. Le porteur de la présente pourra luy même t'en dire, c'est un de mes amis, Mr Delisle, pour lequel Mr Boëneau de l'Hermitage t'a remis des lettres que tu m'as adressées. C'est un homme très estimable, généralement estimé pour son esprit, sa conduite, sa religion, et un bon négociant de cette ville (13).

Nous ne savons encore icy ou nous en sommes, cependant nous avons vu les préliminaires de la paix, mais nous ignorons si elle est conclue et signee, l'on n'en parle point (13 *bis*). En consequence, un négociant de cette ville qui était passé en France l'automne dernier, nous a amené avec luy deux prestres de Paris. Leur arrivée a causé une joie universelle icy, mais elle n'a pas duré. Quelque temps après, le général (14), et celà au moment qu'on s'y attendait le moins, a envoyé un de ses aides de camp qui les a fait embarquer avec luy et les a conduits à environ 30 lieues plus bas que Quebec, sans s'arrester dans cette ville. Mais, pour surcroit de disgrâce, un de ces prestres (et ni l'un ni l'autre n'avaient donné de parole pour rester) étant à terre avec l'aide de camp et quelqu'autre personne du batiment s'éloigne de la compagnie son bréviaire ouvert à la main, s'approche du bois, y laisse sa soutane et prend un habit laiue et vient se rendre à 7 lieues plus loin que Montreal, par l'autre côté de l'isle. Nouvelle que nous apprenons par un autre aide de camp du gouverneur général et du grand vicaire de Quebec envoyé exprès pour l'arrester et le conduire à Quebec où il est actuellement, cependant d'une manière assez gratieuse. Nous ignorons encore quelles seront les suites d'une telle démarche. Il paraît toutefois qu'il n'y a que le grand zèle que Mr Signard (c'est le nom de ce prestre) avait pour travailler à la

gloire de Dieu dans ce pays qui la luy a fait faire. Nous sommes tous surpris comment il a pu faire tant de chemin et surtout du lieu où il est parti, en si peu de temps.

Revenons maintenant à la famille

..... Je vais sur ma 55^e année, depuis le 12^e de juin dernier; cependant quoyque les travaux se multiplient ma santé se soutient assez, puisque outre mes occupations ordinaires du college qui augmentent chaque année, depuis deux mois jay esté obligé de me charger de confesser les religieuses de l'Hotel Dieu qui sont nombreuses. Je ne te parle ni de Curatteau, ni de Papot, je leur écris par la même occasion.

Je ne scay si tu as reçu l'automne dernier une lettre de moy; je le pense, car l'occasion étoit sûre, Mr du Devant, qui est actuellement chanoine de la cathedrale de Bordeaux.

Comme voyla plusieurs années que je suis privé de recevoir de tes nouvelles, j'ignore si tu as continué les attentions que tu voulais bien avoir pour moy, en envoyant à Paris, chaque année, le peu qui te restait de mon modique revenu (15)....

J'attends avec impatience le printemps pour recevoir de tes nouvelles et celles de nos neveux et nièces. Soyons toujours de plus en plus unis par les liens d'une charité vraiment fraternelle et sois persuadé de la sincère et respectueuse amitié avec laquelle je suis ton tres humble serviteur et frere

J. B. CURATTEAU, PTRE.

J'écris un mot à Mr Joubert, à Paris, duquel tu as reçu cy devant des lettres, afin de scavoir ce qu'il peut avoir reçu de toy jusqu'a présent et afin de faire venir des livres pour le besoin du college. J'espère que d'icy le printemps les affaires s'arrangeront et que l'on pourra avoir de France ce qui nous est nécessaire. Si tu as affranchi le contrat de Richeux, Mr Joubert doit avoir maintenant en main une petite somme

.....
Regarde moy toujours comme un frere qui t'est uniquement attaché.

J. B. CURATTEAU,

J'oubliais de te prier, de présenter mes respects à Mr le supérieur du séminaire et à celui de St Clement et autres di-

recteurs, à M^r le recteur de S^t-Denis, à M^r Galouin etc.

Je viens de décacheter ma lettre pour te marquer que Monsieur Delisle dont je te parle vient d'estre nommé d'une voix unanime pour député de la province à la cour de Londres ce qui te prouvera son mérite et le cas qu'on en fait icy.

A Monsieur Curatteau prestre et sacriste de la paroisse de S^t-Denis, à Nantes.

A Montréal, le 14e octobre 1783

Mon cher Frère,

Ce départ de Mr Delisle dont je te parle dans ma dernière lettre ayant esté différé de près de deux mois, je t'envoie celle-cy au moment qu'il s'embarque. Nous nous sommes vus plusieurs fois durant cet intervalle et je l'ay prié de faire son possible pour l'amener avec luy.

Je pense que si Dieu a disposé de ta chère tante, il n'aura pas de peine à te gagner, pensant bien que tu ne t'est engagé dans l'état saint du sacerdoce que pour travailler au salut des âmes et que tu es convaincu que tu trouveras plus à procurer la gloire de Dieu dans ce pays, qu'en remplissant fidèlement l'employe de sacriste. Que d'âmes dans ce pays périssent faute de secours spirituels!

Tu me diras peut-être: par quel moyen vous répondre après ce que vous me marquez des deux derniers prestres que le général a renvoyé presque aussitôt leur arrivée? Je réponds à cela que ces Messieurs, ou plutôt le Monsieur qui les amenait ne leur avait point fait prendre de passeport et que en second lieu, n'ayant fait que passer par Québec, ils ne furent point saluer le gouverneur général, ce qui l'a piqué. Ils n'avaient pas même de lettre de recommandation pour Monseigneur l'Evesque. Ainsi tu vois que leur départ ne doit point décourager les missionnaires zélés qui, plus prudents qu'eux, auront soin de se munir de passeport et de lettres de recommandation.

En terminant cecy, mon coeur se trouve entre l'espérance et la crainte: espérance que tu te laisseras gagner et crainte de n'avoir peut-estre pas la consolation de te voir avant de mourir.....; mon cher frère laisse

toy gagner et ne sois pas surpris des larmes de joye que notre première entrevue pourrait m'occasionner et sois persuadé des sentiments fraternels.....

J. B. CURATTEAU, PTRE.

Tu pourras voir aussi à Nantes Monsieur Adhémar qui est député de la province avec Mr Delisle, ainsi que Mr Fortier. L'un et l'autre sont de mes amis et très estimés icy (16).
(Reçu le 7 février 1784, répondu le 27 février).

A Montréal, le 11 février 1785

Mon cher Frère,

Je pense que vous aurez esté surpris si Mr Teris vous a donné de mes nouvelles et vous n'ayant point reçu de lettre de moy (17). J'ai mieux aimé attendre pour estre sur de l'occasion par laquelle je vous écris ainsi qu'à Papot. Mr Bergé, porteur de la présente, va directement à Nantes rejoindre son épouse qui demeure au haut de la grande rue. Cet honnête homme a souffert icy un grand revers dans sa fortune; il s'étoit associé dans les États-Unis à un imprimeur qui est venu s'établir icy et il a presque tout perdu de ce qui lui revenait dans la société.

Je ne puis trop reconnaître les politesses que vous avez bien voulu faire à Mr Delisle, ainsi que la Papot en l'absence de son mari. Lui-même m'en a paru très reconnaissant. Si j'avois osé, j'aurais pris la liberté d'écrire à Mr le Vicomte de Pontual, pour le remercier de la protection qu'il veut bien toujours continuer à notre famille, ainsi que des offres de service qu'il a bien voulu me faire par vous auprès de Monseigneur l'Archevêque de Paris. Je vous prie de lui présenter mes respects. J'ai quelque idée d'avoir eu l'honneur de le voir une fois ou deux à Bouguenois (18).

Je reviens à nos petites affaires.....je serais charmé que Papot se chargeat de tout et me fit une pension viagère sur mes fonds, afin de ne plus penser à tout cela (19).

Tous mes comptes avec votre tante ont esté arrangés le 2 mai 1755, après avoir quitté Nantes le 3 ou 4 janvier 1754.

Je vous dirai, mon cher frère, que notre pauvre Église du Canada est au moment de se trouver dépourvue des premiers pasteurs. Monseigneur Briand, depuis trois ans dans l'état le plus triste pour sa santé (20), voyant que ses jours étaient sur le point de se terminer, a fait, il y a environ trois mois, sa démission entre les mains de son coadjuteur âgé de 76 ans, et ce afin qu'il put lui-même se nommer un coadjuteur canadien, car on ne veut plus icy entendre parler de françois, c'est-à-dire les anglois et un peu le clergé du pays soit dit en passant. Ce qu'il a fait en nommant le sujet certainement le plus digne, mais qui est actuellement dans le pays nommé le détroit, éloigné d'icy de 300 lieues. Il est vrai que l'on a dépêché un exprès pour le prier de se rendre; mais, arrivera-t-il assez tôt, ainsi que ses bulles que l'on a demandées à Rome, pour être sacré icy. L'on attend à chaque poste que l'on aura la douleur d'apprendre la mort de Monseigneur Briand. Monseigneur Desglis, actuellement évêque (21), sera-t-il en état de le sacrer. S'il faut qu'il aille en France, les anglais le permettront-ils? Cependant l'on s'attend à une grande révolution ce printemps. Nous sera-t-elle favorable pour le bien de la religion? Dieu nous en fasse la grâce!

Je vous prie de présenter mes respects à Mr Teris et autres messieurs les directeurs du séminaire et de la communauté de St-Clément....

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. B. CURATTEAU, ptre

Le coadjuteur nommé est Mr Hubert, grand vicaire. Monsieur Teris pourra le voir, s'il a reçu ma lettre, car je lui ai envoyé, autant qu'il m'a été possible, l'état du clergé du Canada.

(Reçu le 27 janvier 1786, répondu le 7 mars.)

▲ Montréal, le 5 septembre 1785

Mon cher Frère,

.....
Mes lettres étaient datées de février dernier. Mr Bergé qui devait lui-même vous les remettre, n'ayant pu partir par quelques affaires qui l'ont retenu dans les États-Unis, m'ayant assuré qu'il les avait remises en mains sûres à un nom-

mé M^r Duplessis demeurant au haut de It Grande Rue et qui était dans le paquebot de Lorient.... ..

Je pense que M^r Teris a reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, elle a passé par la voie de Londres et le négociant qui s'en est chargé, étant de retour icy, du printemps dernier, m'a assuré l'avoir envoyée à Nantes.

Nous avons encore icy M^r de la Valinière, ancien missionnaire d'icy. Je crois qu'il partira incessamment pour la Caroline du Sud ainsi qu'il le dit. Vous pouvez communiquer ceci avec M^r Teris.

.....

Il me semble, mon cher frère, que je vieillis au moins de 36 mois chaque année par la peine que je ressens et que nous ressentons tous en particulier dans notre séminaire, de voir ce pauvre pays comme il est, j'entends pour la religion. Je suis, je vous assure, souvent tenté de repasser la mer, mais quand je me dis à moy même: ad quid venisti, je me sens arrêté, et je ne puis m'empêcher de me rappeler ces paroles: si adhuc populo tuo sum necessarius non recuso laborem.

Ne m'oubliez pas dans vos prières et Saints Sacrifices. Je vous prie de me recommander à ces Messieurs qui ont la bonté de penser à moy, j'entends Mr Teris, Mr Bouvet, Mr Myrland, Mr Gallouin et Mr Petit des Rochettes, sans oublier les mères de Ste-Thérèse et de St-Joachim du Calvaire, et soyez persuadé, mon cher frère,

CURATTEAU, ptre

(Reçu le 27 janvier 1786 et répondu le 7 mars).

A Montréal, le 12 mars 1787

Mon cher Frère,

Madame Libaut de la Barossière, de Nantes, de l'occasion de laquelle je profite, étant obligée de repasser pour trouver auprès de Madame sa mère Me de Grezières qui demeure au Cours que je pense être assurément la Motte St-André, une ressource pour vivre, son mari étant hors d'état de lui rien procurer, est une jeune dame qui a été plainte de tous les honnêtes gens.

Mr Berger n'avait point besoin de votre recommandation pour m'employer pour luy; j'ai fait mon possible. J'ay

engagé le sieur Herce chargé de sa procuration pour retirer du sieur Mesplet ce qu'il lui doit. Mais, une nouvelle banque-route, son imprimerie même vendue, tout cela fait connaître clairement qu'il n'y a guère d'espérance du côté du dit Mesplet.

Je vous assure, mon cher frère, que je suis charmé que Papot et vous soyez arrangés pour St-Sébastien et le reste de nos petites affaires. Je ne le connais que pour avoir épousé notre nièce qui, suivant ce que j'en ai appris, la rend heureuse. Je ne puis voir en luy qu'un neveu qui m'est véritablement attaché.

J'espère que s'il me fallait passer en France, la Providence me fournirait quelque ressource, c'est le seul fond sur lequel je compte car nous sommes icy au moment de voir notre maison tomber, faute de tête pour la soutenir. Notre très digne supérieur Mr de Mongolfier est bien âgé et, s'il vient à manquer, Dieu seul sçait qui la soutiendra (22). Me voilà rendu, le 12 juin prochain à 58 ans. Les travaux augmentent, puisque les anciens prêtres diminuent. Je soutiens toujours le collège que j'ai commencé et je suis seul pour en remplir tous les emplois ou charges. Pour me delasser une communauté de 35 religieuses cloîtrées à confesser 2 ou 3 fois la semaine qui sont chargées de l'hôpital pour les malades. Voyez, mon cher frère, si j'ay le temps de m'ennuyer.

Je n'ay jamais pensé à vous parler de mon titre clérical qui est suivant l'usage du diocèse de 60 livres et qui est appuyé sur le derrière de la maison de Bon Secours. Ce titre a été passé le 13 février 1754 par Mr de Masière, alors grand vicaire de Nantes. Je l'ay toujours conservé comme de droit.

Je désire bien que notre neveu Curatteau dans son employe de commissaire des vivres à Rochefort puisse s'arranger et qu'il puisse parvenir à quelque chose de plus.

Je vous prie de présenter mes respects à Mr le Vicomte de Pontual, ainsi qu'à Messieurs les recteurs de St-Denis, St-Laurent et Thouaré
et soyez persuadé, mon cher frère..... ..

CURATTEAU, ptre

(Reçu le 20 juin; répondu le 23 août).

A Montréal, le 8 octobre 1787

Mon cher Frère,

Je profite de toutes les occasions que je crois sûres pour vous donner de mes nouvelles. Le porteur de la présente est un homme de considération dans ce pays, qui ne passe, et cela pour la seconde fois depuis 9 ans, que pour voir son frère autrefois jésuite, maintenant chanoine et grand chantre de la chapelle du roy à Senlis et un fils unique qu'il lui a laissé pour son éducation et que j'ay eu deux ans sous ma conduite dans ses jeunes années.

Je n'ay reçu aucune lettre de Nantes depuis 18 mois, et suis inquiet de vos nouvelles. Je voudrais repasser, mais certains remords m'arrêtent. Les croix d'un côté me découragent souvent; la grâce, il me semble, m'arreste, c'est un combat continuel. J'attends que la Providence en décide.

Le pays maintenant n'est plus reconnaissable, presque plus qu'une écorce de religion; l'esprit d'intérêt et de commerce dont la bonne foi est bannie est l'âme qui fait vivre le plus grand nombre. Pourvu que la jeunesse sache bien écrire et chiffrer, voilà l'éducation. C'est tout dire que de plus de 80 pensionnaires que j'avais au collège, j'en ay cette année 26; les écoles angloises et protestantes enlèvent tout. Je ne scay plus comment soutenir l'oeuvre du collège que j'ay établi. J'espère que la divine Providence y pourvoira. La communauté religieuse dont je suis chargé, voyant mon embarras, craint que je la quitte; cependant, grâce à Dieu, je vais toujours. Mais que dis-je, c'est comme un automate dont les ressorts s'arrestent quand l'heure du repos arrive. Hélas! mon cher frère, ne serai-je pas un jour dans le cas de dire comme les apostres: *Multum laborantes nihil copimus*. Comme l'occasion presse, je ne pourrai avoir l'honneur d'écrire à Mr Teris; je vous prie de lui présenter mes respects, ainsi qu'à Messieurs Bouvet, Gallouin, Petit des Rochettes et Myrland.

Soyez persuadé de l'amitié la plus sincère.

CURATTEAU, ptre

Une occasion de me donner des nouvelles plus souvent serait par Monsieur de la Ville qui je crois a quelque corres-

pondance avec M^r Fortier qui est icy en considération; c'est un de mes amis à qui l'on pourrait adresser mes lettres en écrivant à M^r Fortier écuyer, seigneur de Lille Bizard et l'un des commissaires de paix, à Montréal.

(Reçu le 15 décembre 1787; répondu le 22 janvier 1788).

A Montréal, le 16 octobre 1788

Mon cher Frère,

J'ay reçu avec bien du plaisir vos deux lettres en date du 23 août 1787 et du 29 janvier dernier.

Je me suis si peu occupé de mes petites affaires que je n'aurais jamais cru que, si Papot avait fait des arrangements tels qu'il devait les faire, j'aurais pu jouir de 11.802 livres 17s 9d lesquels produiraient 1180 livres 5s 7d de rente viagère. Ceci est copié de votre lettre, car je vous avoue franchement que je ne prendrais pas la peine de faire le calcul.

Nous avons appris icy par un de nos messieurs de Paris, la mort de Mr Teris. J'y suis vraiment sensible. Nous avons aussi perdu notre Evesque, à l'âge de 79 ans, qui a été aussitôt remplacé par son coadjuteur, et en même temps a nommé luy même un autre coadjuteur nommé Mr Bailly canadien et curé d'une paroisse éloignée de Québec de sept lieues et appelée La Pointe aux Trembles. Lorsque les bulles seront arrivées de Rome, il sera sacré; on les espère dans le courant de l'hyver (23).

Vous serez sans doute surpris, mon cher frère, si je vous marque que j'av eu l'honneur de dîner avec le prince William Henry, troisième fils du roy d'Angleterre. Il est âgé de 24 ans passés. Comme ce prince a pris le parti de la marine pour estre grand Amiral d'Angleterre, dans une de ses courses, il vint à Québec l'année dernière et de là à Montréal où pendant le peu de temps qu'il fut icy, lord Dorchester luy proposa, après avoir prévenu notre séminaire, de dîner à La Montagne, nom que l'on donne à notre maison de campagne qui n'a rien de beau que sa situation et les commodités que l'on y a pratiquées. Il n'y avait à ce dîner que Monseigneur l'Evesque, les prestres de notre Maison et une vingtaine de messieurs, tant anglois que françois, dont le lord avait fait choix (26).

Présentez mes respects à celui qui remplacera Mr Teris dans la supériorité du séminaire.

Je n'oublie pas ce que je dois à Mr le vicomte de Pontual pour la bonté qu'il a de penser à moy..... et vous suis avec l'attachement le plus sincère.....

CURATTEAU, ptre

(Reçu le 19 décembre 1788; répondu le 16 février 1789).

A Montréal, le 6 octobre 1789

Mon très cher Frère,

Votre dernière lettre datée du 16 février me donne à penser que votre santé est meilleure et je suis extrêmement peiné de la conduite du sieur Papot.....marquez moy, je vous prie, ce que je dois faire.

Je me suis, depuis quelques jours, retiré au séminaire pour y estre tranquille, car je ne pouvais plus soutenir la fatigue. Cependant je ne me suis encore démis de ma place et conserve, jusqu'à nouvel ordre, la propriété des meubles et immeubles que je laissay pour l'usage du collège dont Dieu m'a fait la grâce d'être l'initiateur. Il paraît par l'inventaire fait par main de notaire que le tout peut monter de 35 à 40,000 livres. La difficulté est que la fabrique étant extrêmement riche a achepté le fond de cette maison qui était autrefois la demeure du gouverneur général pour faire le collège et sous la conduite du supérieur du séminaire. J'y ay fait pour plus de 12,000 livres de réparations à mes frais. Maintenant qu'elle est en ordre et assez bien établie, Messieurs les marguilliers en voudraient avoir la conduite et je ne veux pas y consentir, ny mettre un prestre, soit principal, soit économe, sur le pied de rendre des comptes à des laïcs, mais au supérieur du séminaire, ainsi que porte l'acte d'assemblée de la fabrique lorsque le fond a été achepté. A noter que le supérieur du séminaire est curé primitif de la paroisse et que le directeur que l'on nomme curé n'en fait que les fonctions curiales. Comme je n'ay reçu que les murs de cette maison et ses dépendances, tant délabrées qu'il m'a fallu y mettre les premiers clous, personne ne peut me demander de compte et les marguilliers savent que je remets tout sous la conduite du supérieur si le collège subsiste, comme suivant les apparences il subsistera.

Je continue à être chargé des religieuses de l'Hôtel-Dieu qui sont au nombre de 37. Dans tous ces troubles, ces dames ont eu grand peur de me perdre et l'ont encore, craignant que je ne repasse en France, ce à quoi je ne renonce pas. Mais avant, je désire recevoir de vos nouvelles et de celles du sieur Papot que je trouve bien extraordinaire.

Je pense que vous pouvez connaître Mr Mainguy, procureur ou avocat à Nantes. Ce Mr est sorti de La Limousinière dont son père était senechal et mort depuis 2 ou 3 ans. Ce Mr avait icy un jeune frère qui paraissait âgé d'environ 30 ans, aimé généralement de tous les honnestes citoyens et de moy en particulié, le voyant assez souvent pendant son séjour à Montréal, car, chaque année il montait dans les pays d'en haut pour les affaires d'un nommé Mr Côté, riche voyageur, dont il méritait toute la confiance. Ce jeune Mr Mainguy a péri, il y a environ deux mois, le 10 août dernier, dans le rapide de La Roche à Capitaine, avec neuf autres qui étaient dans le même canot. Cet endroit est à 230 lieues de Montréal.

Ma lettre en était icy, lorsque Mr Côté a reçu une lettre du frère du défunt, datée de Nantes. Il m'a prié d'y répondre et je vous demande de la lui faire tenir, soit à Nantes, soit à La Limousinière.

Les nouvelles dernières nous ont appris les révolutions de la France et tout ce qui s'est passé dans Paris. Prions Dieu que le calme et la paix puissent succéder à une telle guerre et que les suites n'en soient pas tristes.

J'ai l'honneur de saluer Mrs Dorin et Aulneau. Mr Mongolfier, notre supérieur, m'a dit avoir bien connu ce dernier.

Soyez persuadé, mon cher frère, de l'attachement sincère.....

CURATTEAU, ptre

A Montréal, le 6 novembre 1789

Mon cher Frère,

J'ai eu le plaisir de vous écrire le mois dernier et j'ai remis mes lettres à Mr Fortier. Le porteur de la présente est un prestre, nommé Mr de la Poterie natif de Chateaugontier, nu dans le pays par les Provinces Unies, que notre Eves-

que n'a pas jugé à propos, dans le gouvernement présent, d'employer dans son diocèse. Peut-être vous remettra-t-il lui-même la présente, ou si M^r le vicaire apostolique des dites Provinces luy donne de l'employ, il m'a promis de vous faire tenir la présente par main sûre.

Je vous prie de ne rien négliger pour scavoir ce que Papot a fait de l'argent qu'il a retiré de mes fonds.

Je vous ai déjà marqué que j'avais abandonné le collège que j'ay établi. J'ai la consolation de penser qu'il se soutiendra. L'on a mis dans ma place un prestre du séminaire comme je le désirais; j'y fais un tour de temps en temps et je reste au séminaire conduisant toujours les religieuses de l'Hôtel-Dieu.

Je vous écris pour vous prouver que je profiterai de toutes les occasions favorables pour vous donner de mes nouvelles. Je vous prie de présenter mes respects à toutes les personnes qui veulent bien penser à moy et soyez persuadé de l'amitié sincère et respectueuse avec laquelle je suis en union à vos prières et saints sacrifices, mon cher frère. Votre très humble et obéissant serviteur.

CURATTEAU, ptre

(Reçu le 10 may 1790. Répondu le néant. Il est mort suivant apparences en février 1790 selon que Madame Libault de la Barossière l'a donné à connaître et que M^r Dorin supérieur du séminaire, l'a marqué suivant une lettre datée du 20 octobre 1790).

NOTES

(1) Régistres de la paroisse Saint-Sébastien, 13 juin 1740. Archives de la Loire Inférieure.

(2) Olivier Maurault: *Le Petit Séminaire de Montréal*, Derome, Montréal 1918.

(3) Déjà cité. Nous ne saurions oublier de témoigner ici notre gratitude à M. l'abbé Maurault pour l'aide qu'il nous a apportée et l'intérêt qu'il a marqué à nos recherches sur M. Curatteau.

(4) M. Maurault attribue à Jean B. Curatteau cinq frères dont trois lui sont connus: René qui paraît seul subsister à l'époque de la correspondance que nous avons retrouvée, Pierre qui fut capitaine de vaisseau, et messire Claude, recteur de la paroisse de Bourgenais, au diocèse de Nantes.

(4 bis) Série E., 1775-6.

(5) François X. Garneau: *Histoire du Canada*, Alcan. 1920. T. II, p. 392.

(6) F. X. Garneau.

(7) O. Maurault.

(8) M. Emery resta jusqu'à sa mort, en 1811, supérieur général. On sait qu'il joua, pendant la Révolution le rôle de directeur de l'église de France et que Napoléon le chargea de missions les plus délicates.

(9) Archives de la Loire Inférieure E. 775-6.

(10) Alfred Lallié : *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution*, 1893. T. II, p. 100.

(11) Curatteau, commis principal aux vivres de la marine royale à Rochefort, puis à Bordeaux, neveu des abbs Curatteau et leur héritier avec sa soeur, épouse de M. L.-Antoine-J. Papot, courtier royal. Après la mort de l'abbé J.-B. Curatteau, le commis principal de la marine, fit des démarches pour recueillir la succession de son oncle.

(12) M. Huet de la Valinière, du diocèse de Nantes, prêtre missionnaire du Canada, écrivait de France le 23 février 1781 à l'abbé René Curatteau : "Vous aurez la bonté de dire à ces Messieurs du Canada que ces Messieurs de Paris ne savent pas comment ils sont avec ceux de Montréal. M. Mongolfier n'a rien convenu avec eux concernant ces Messieurs qui, comme moi, pourraient être forcés de revenir en Europe. Ajoutez à votre frère que si ces Messieurs du Canada le veulent, il n'est pas impossible de leur amener plusieurs sujets; mais, il faudrait des vaisseaux et de l'argent.

Voici la flotte de M. de la Touche Treville qui va partir pour l'Amérique, vous pourrez risquer quelques lettres de ce côté là. J'espère que nous ne serons pas longtemps sans avoir la paix et, si je pouvais connaître les négociants qui commercerent avec les Bostonnois, je les engageais à se préparer à commercer aussi au Canada et je serais assuré qu'ils gagneraient gros. Je leur donnerais une idée des articles qui s'y vendraient le mieux et leur ferais connaître les principaux négociants français qui y demeurent. Je leur apprendrais à y faire un triple commerce, savoir : à envoyer des effets au Canada, ensuite du Canada aux îles de St-Domingue, La Martinique... etc, puis, enfin de ces îles en France. Mais, je ne connais personne, ni même aucun des Acadiens qui dit-on demeurent à Nantes." (Archives Loire Inférieure, E. 775-6).

(13) M. Delisle de la Cailletterie fut un des premiers à confier l'éducation de son fils à M. Curatteau, aussitôt l'installation du presbytère de la Longue-Pointe. Jean Guillaume Delisle, ce fils, devint notaire à Montréal.

(13 bis) Allusion au traité de Versailles signé le 3 septembre 1783 qui reconnut l'indépendance des Etats-Unis.

(14) Le général Haldimand, gouverneur anglais.

(15) L'abbé Jean-B. Curatteau avait chargé son frère de gérer en France ses affaires d'intérêt et de faire bénéficiaire de ses revenus M. Joubert, "ancien directeur du grand séminaire de St-Sulpice à Paris."

(16) MM. Delisle, Adhémar de St-Martin et Fortier jouirent de la plus haute considération de leurs concitoyens et furent députés près du gouvernement de Londres comme commissaires de paix et défenseurs de la cause des Canadiens-français.

(17) M. Teris, supérieur du séminaire de Nantes.

(18) Le Vicomte de Pontual, ami et protecteur de la famille Curatteau, ancien lieutenant-colonel de dragons résidait à cette époque à Nantes, en son hôtel, proche la rue de Beau Soleil, paroisse St-Denis. Les Archives de la Loire Inférieure conservent quelques lettres de lui à l'abbé René Curatteau qui avait toute sa confiance et qui le seconda dans l'administration de ses affaires privées. Celui-ci le réunissait parfois, à sa table, à des Canadiens de passage à Nantes, et le 21 oct. 1785. M. de Pontual s'inquiétait du sort d'un habitant de Montréal avec lequel il avait diné au printemps et qui s'était engagé à lui envoyer du Canada, une fourrure. M. de Pontual, très assidu aux Etats de Bretagne, faisait par-

tie de la commission de rédaction des délibérations, il y retrouvait son frère l'abbé de Pontual.

(19) De fait, l'abbé Jean B. Curatteau chargea, quelque temps plus tard, son neveu Papot de faire la vente de ses biens à St-Sébastien, et il eut, comme on le verra, de sérieuses plaintes à formuler sur les opérations consécutives à cette vente.

(20) Jean-Olivier Briand, natif de Bretagne, chanoine et vicaire général du diocèse canadien fut élu successeur de Monseigneur de Pontbriand, un breton également, le 11 septembre, 1764. Deux ans après avec l'agrément de George III, il reçut ses bulles et fut sacré à Paris. En considération de son âge et de ses infirmités, en 1784, il se démit et se retira au séminaire.

(21) M. d'Esglis, coadjuteur de Monseigneur Briand, après la démission de ce dernier, était devenu évêque de Québec. Il choisit alors pour son coadjuteur M. Hubert qui fut nommé évêque d'Almyre par Pie VI, en 1785, et sacré sous ce titre à Québec en 1786.

(22) Le siège épiscopal de Québec étant vacant après le décès de Mgr de Pontbriand, le Chapitre avait fait choix de M. Mongolfier, supérieur du séminaire de St-Sulpice à Montréal, pour le présenter au Souverain Pontife. Mais, le gouverneur, s'opposant à sa nomination, peut-être parce que ses sentiments pour la France étaient trop ardents, M. de Mongolfier renonça au siège épiscopal et indiqua, en même temps au Chapitre M. Briand, comme l'un des sujets les plus dignes.

(23) Mgr Hubert, sur la demande expresse du gouverneur lord Dorchester, désigna pour son coadjuteur M. François Bailly de Messeln, nommé évêque de Caspe en 1788 et sacré à Québec en 1789. "Il devint, dit l'historien Garneau, la créature servile des anglais, autant par égarement d'esprit que par ambition." Mgr Bailly ne devait point occuper le siège, car il mourut en 1794, près de trois ans avant Mgr Hubert.

(24) William Henry devait monter sur le trône sous le nom de Guillaume IV.

LES DISPARUS

Hazen, Moses — Né en 1733 à Haverhill, Massachusetts, probablement d'une famille d'origine hollandaise, il embrassa la carrière des armes. Il prit part à l'expédition contre Saint-Frédéric (1756), au siège de Louisbourg (1758), et au siège de Québec (1759). La bataille de Sainte-Foy lui valut le brevet de lieutenant dans le 44^e Régiment. Après la guerre, Hazen se retira de l'armée et aida Gabriel Christie dans ses entreprises du haut de la rivière Richelieu. Il devint même seigneur de Bleury-Sud. Américain de naissance, Hazen se déclara pour les troupes du Congrès lors de l'invasion de 1775, et dût fuir aux États-Unis après l'insuccès de ses amis. Décédé aux États-Unis. Il avait épousé une canadienne-française de Montréal, Charlotte de la Saussaye. A consulter sur Hazen l'honorable juge Philippe Demers, *Le général Hazen, seigneur de Bleury-Sud*.

UN IMMEUBLE POUR UN SECRET

La publication des intitulés des premiers actes du notaire Louis de Courville a intéressé le généalogiste Albani Quesnel. D'après ce chercheur, Antoine Hamel, l'écrivain du roi qui fit dresser son contrat de mariage avec Josephte Alin, aux Guiparraux en Acadie, le 12 octobre 1754 (*B. R. H.*, 1932, p. 132), mérite d'attirer l'attention, puisque nous savons qu'au déclin de sa vie, il lui arriva de faire une transaction, peut-être unique, dans les annales de notre région, sinon d'ailleurs.

Rendons-nous aux vœux de notre correspondance en joignant nos notes aux siennes.

* * *

Tout en élevant une nombreuse famille, Antoine Hamel ne fut pas un nomade ordinaire. Ouvrons le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay, vol. IV, p. 450 et suivons ses traces.

Après son mariage, non loin de l'Atlantique, Hamel est à Québec en 1755, ensuite à Sainte-Foy puis à Chambly. Revenu à Québec en 1759, il est à Ste-Anne-de-la-Pérade en 1760; à St-Augustin, en 1762; à Lorette, en 1763; à St-Joachim en 1767 et 1769 et à St-Cuthbert, de 1773 à 1775.

A la fin du siècle, étant septuagénaire, Antoine Hamel devenu "chirurgien" est enfin établi à Vaudreuil et il devait être l'ami et le voisin du notaire Deguire, puisqu'en 1799, il apparaît, ici et là, comme témoin, dans les actes que dresse le susdit tabellion.

Par suite de quelles circonstances, l'ancien écrivain du roi était-il transformé en chirurgien et même en docteur ainsi qu'on le verra? Comment la profession de cet ancien scribe lui permit-elle de se déplacer, très fréquemment et sur une grande étendue de la province de Québec?

Pour sûr, il devait avoir une spécialité et c'est ce qui ressort d'un des contrats les plus exceptionnels qui soient dans les archives judiciaires de Montréal, vu qu'on y enregistre l'échange d'une *propriété foncière* contre un *remède secret*.

Ce qui étonne davantage, c'est que le cédant de l'immeuble est un sieur Trestler, originaire du grand duché de

Bade et considéré comme un homme d'affaires habile, auquel la fortune a souri.

Évidemment, le chirurgien Hamel n'était pas le premier venu; il avait de l'aplomb... et des preuves.

Lisez un extrait du précieux document:

Le 2 juillet 1804, par devant J.-B.-H. Deguire, notaire, le sieur Jean-Joseph Trestler, marchand de Vaudreuil, vend à Antoine Hamel, père, de Rigaud, un emplacement d'un arpent et demi en superficie, avec bâtiments dessus construits, moyennant que l'acquéreur Hamel procure au vendeur le *secret de guérir le chancre*... Lequel secret le dit acquéreur a donné aud. vendeur par écrit, dont quittance générale et finale...

* * *

Hélas! le nouveau propriétaire ne devait pas jouir longtemps de son lopin de terre. Environ deux mois et demi après sa mémorable transaction, il se produit un fait assez rarement constaté: le chirurgien Hamel et sa femme s'éteignent à quelques heures d'intervalle.

En voici la laconique preuve:

Rigaud, le 28 septembre 1804 — Sépulture de Antoine Hamel, *Docteur*, décédé d'avant-hier (le 26?) âgé de 75 ans "muni des Sacrements de pénitence et d'eucharistie, une mort trop prompte l'ayant privé de l'extrême-onction".

Rigaud, le 29 septembre 1804 — Sépulture de Josephte Alain, veuve d'Antoine Hamel, *Docteur*..... décédée d'avant-hier, âgée de 64 ans.

Le renom du chirurgien Hamel ne s'étendit pas au loin puisque les docteurs Ahern dans leurs *Notes pour servir à l'étude de la médecine dans le Bas-Canada*, n'en disent aucun mot. Il est vrai que leur documentation s'est limitée, en grande partie aux imprimés et aux informations qu'ils ont pu puiser dans les archives de la capitale.

* * *

Terminons par quelques notes sur le distingué citoyen que fut Jean-Joseph Trestler. Né à Mannheim en 1757, il se maria en premières noces, à Montréal, le 21 novembre 1785, avec Marguerite Noël. Il n'avait alors que 26 ans.

Le 24 février 1794, étant négociant en la paroisse de Vaudreuil, il convolait avec Marie-Anne-Josephte Curtius,

fille de Ferdinand-Frédéric Curtius et de Marie-Anne Fricchet.

Le négociant Trestler fut député de Vaudreuil de 1808 à 1809 et il mourut le 7 décembre 1813, âgé de 56 ans.

Son fils, J.-B. Curtius Trestler, épousa à Montréal, le 30 septembre 1822, Luce-Eulalie De Lisle, et il devint professeur à l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal; il eût pour gendre, Sir Antoine-Aimé Dorion, éminent avocat, homme d'état et juge.

La spacieuse demeure du négociant Trestler existe encore et dans *Vieux Manoirs, vieilles maisons*, (pp. 155-156) ouvrage édité par la Commission des monuments historiques en 1927, nous en donnons la photographie avec notes.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Carroll, John — Né dans le Maryland en 1753. Il fit ses études au collège des Jésuites, à Québec, et en France. A dix-huit ans, il entra chez les Jésuites. En 1773, lors de la suppression de cet ordre par le pape Clément XIV, Carroll se rendit en Angleterre et fut nommé aumônier de lord Arundel. Mais dès les premiers jours de la Révolution Américaine, il rentra dans sa patrie et aida de tout son pouvoir à la conquête de l'indépendance. Connaissant bien le français, il fut adjoint à son frère comme envoyé au Canada en 1776. En 1784, le pape ayant jugé le moment venu d'organiser la hiérarchie de l'église catholique aux États-Unis, l'abbé John Carroll fut nommé préfet apostolique; cinq ans après, il était sacré premier évêque de Baltimore; il devenait archevêque, sur le même siège, en 1808. La sainteté de sa vie religieuse aussi bien que l'ardeur de son patriotisme lui avait gagné l'estime de tous ses concitoyens, spécialement de Washington, de Franklin, et de John Adams. En 1799, le Congrès choisit Mgr Carroll pour prononcer le panégyrique de Washington (Eugène Achard, *Histoire générale*).

QUESTIONS

A la suite d'une étude sur le chirurgien Adam Mabane par Madame Warren et M. le juge Surveyer, se trouve une reproduction d'un tableau accompagnée de cette légende: "Vieu painted by Col. Cockburn from the road south of the "Vacherie" showing the General Hospital of Quebec in 1832."

Le tableau, même très réduit, plaît beaucoup, car l'artiste a bien choisi son point de vue et il a réussi une jolie scène d'été.

Cependant, j'y remarque des détails qui surprennent un profane.

Ainsi, au premier plan, à gauche, figure un moine en robe de bure et ceint d'une corde. Quels ecclésiastiques portaient semblable costume en 1832?

Y avait-il encore des Récollets à Québec, à cette date?

Ce religieux cause avec un quidam vêtu d'un long "capot" de couverte. Pour couvre-chef, il a une tuque et aux mains, des mitaines.

Était-ce bien le costume estival des cultivateurs ou celui d'un sauvage des environs?

Enfin, au second plan, toujours à gauche, se montre un jeune garçon, à cheval sur un âne, tout comme Marianne s'en allant au moulin.

L'aimable P.-A. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, dit avoir vu Maître Aliboron à Québec, en 1795, mais pour lui, c'était un animal extraordinaire, une curiosité. En était-il autrement en 1832?

CABRIOLET

Quelque part, le long du Mississipi, vécut vers 1840, un chef sauvage appelé Greenwood Le Flore que l'on suppose être un métis du nom de Boisvert dit Lafleur.

Il se raconte sur ce chef, paraît-il, des histoires extraordinaires entre autres qu'il avait un manoir luxueux nommé Malmaison. Où trouve-t-on la biographie de ce personnage?

COLIN